

Cycle IHEDATE 2021 : Vulnérabilité & résilience des territoires

Synthèse des travaux de l'atelier

Viticulture et riverains à Libourne : vers une confluence



Arnaud Anselle, Thomas Bunel, Olivier Chupin, Anaïs Lefranc-Morin, Philippe de Rancourt de Mimerand, Fabien Ribet, Yves Schenfeigel, Sara Sheriff, Aurélien Turc et Elodie Vouillon, avec l'appui de Philippe Estèbe

Novembre 2021

Sommaire

INTRODUCTION	4
PARTIE 1 - INFLUENCES	4
Vigne, ville, habitants : une longue histoire d'influences croisées et d'interactions multiples	4
PARTIE 2 - DIVERGENCES.....	8
1) Une viticulture bousculée, qui se met en mouvement	8
a) Une filière bousculée par l'évolution du marché mondial du vin et des enjeux environnementaux	8
b) Des mutations qui s'opèrent à pas lents	9
2) Des habitants entre attachement à la viticulture libournaise et questionnements d'ordre écologique et sanitaire	9
a) Les ambivalences du rapport des habitants à la viticulture libournaise	10
b) Des conflits localisés, fondés sur des incompréhensions mutuelles.....	11
3) Une municipalité qui cherche des prises sur les interactions entre viticulture et urbanisation	12
a) La municipalité et les viticulteurs : des trajectoires parallèles qui se rencontrent peu.....	12
b) La délicate prise en compte des questions des relations de voisinage.....	13
PARTIE 3 - CONFLUENCES.....	14
1) Construire des bonnes pratiques communes dans le cadre de la commission extra-municipale, en s'appuyant sur des outils existants, à Libourne ou ailleurs.....	14
a) Anticiper et créer les conditions de dialogue et de compréhension mutuelle entre viticulteurs et riverains au quotidien	14
b) Mener des démarches de médiation pour fédérer les acteurs.....	15
2) Étoffer et asseoir le rôle de la commission extra-municipale.....	15
a) Une réponse aux attentes de court-terme.....	15
b) Un outil de réflexion à moyen terme	16
3) Renforcer la stratégie communale : vers un projet urbain « Libourne 2030 aux confluences » ?	16
a) Encourager auprès des viticulteurs des pratiques d'aménagement vertueuses	16
b) Quelle place de la vigne dans un projet de territoire en évolution ?.....	17
c) Faire de l'activité viticole un axiome du développement économique et social au profit des Libournais	17
CONCLUSION	18
ANNEXES.....	19
Annexe 1 : ÉLÉMENTS HISTORIQUES DE LA CONFLUENCE.....	19
1. Influence : la vigne, le vin et Libourne, une longue histoire, compliquée.....	19
Annexe 2 : PROPOSITION METHODOLOGIQUE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE	27

Annexe 3 : OUTILS DE COMMUNICATION EXISTANTS EN GIRONDE.....	29
Annexe 4 : SÉLECTION D'ARTICLES DE PRESSE.....	32
Annexe 5 : LISTE DES ENTRETIENS MENÉS.....	35

INTRODUCTION

Le sujet que nous abordons dans ce travail nous a été soumis sous l'intitulé suivant : « Viticulture et riverains, entre cohabitation et transition à Libourne ». Il prend place à Libourne, une ville moyenne de près de 25 000 habitants, située en Gironde, à environ 30 km au nord-est de Bordeaux. Le sujet est éminemment d'actualité - le lancement en octobre de 2021 par l'ANSES et Santé publique France de l'étude PestiRiv¹ et les réactions variées qu'il suscite en sont le dernier exemple - et pose, en première analyse, la question des pratiques agricoles et de leurs impacts sur la santé des populations. Cependant, nous avons rapidement identifié la nécessité d'aborder la question autrement et opté pour un autre titre : "Viticulture et riverains à Libourne : vers une confluence".

Nous avons en effet considéré que la question de la cohabitation entre riverains et viticulteurs se faisait sur un territoire restreint, dont l'évolution est influencée par l'évolution de la viticulture comme par celle de la société, mais aussi par les orientations d'aménagement prises par la puissance publique, qu'incarnent aujourd'hui les élus municipaux et communautaires. Ainsi, notre sujet porte sur « la vigne, le maire et l'évolution urbaine »².

Il pose une série de questions, parmi lesquelles :

- celle de l'acceptabilité des pratiques agricoles pour la société ;
- celle de l'effet de l'urbanisation, maîtrisée ou non, sur les activités agricoles ;
- celle de l'évolution de la population d'une ville et du changement de regard qu'elle porte sur son territoire ;
- celle des rapports humains, toujours complexes, qui peuvent donner lieu à une cohabitation heureuse, une indifférence polie ou une hostilité farouche entre voisins ;
- celle de la place du discours technique, du discours rationnel comme des idées reçues ;
- celle de l'évolution de l'économie, entre localisme et mondialisation.

Nous avons d'abord cherché à comprendre la genèse de la situation actuelle et retracé l'histoire des évolutions au long cours des influences réciproques entre de la ville et de la vigne ; ensuite de caractériser le sujet, et donc les divergences aujourd'hui constatées ; et enfin de proposer les pistes pour aller vers une cohabitation heureuse, une confluence entre viticulture, société et urbanisme.

Notre travail est dédié à ceux qui l'ont alimenté - habitants, élus, viticulteurs, institutionnels, chercheurs - que nous remercions du temps qu'ils nous ont consacré. Nous espérons qu'il leur apportera une valeur ajoutée pour la suite de leur histoire commune.

PARTIE 1 - INFLUENCES

Vigne, ville, habitants : une longue histoire d'influences croisées et d'interactions multiples

La relation entre riverains et viticulteurs à Libourne se caractérise par une certaine complexité. Pour comprendre comment la situation actuelle s'est établie, il est nécessaire de remonter le temps. En effet, la vigne, la ville et ses habitants ont évolué et se sont nourris au fil des siècles.

Nous n'avons pas pour propos ici de narrer ces différentes histoires. Nombre d'ouvrages ont été écrits sur ces sujets, et nous avons détaillé en annexe 1 les principaux événements qui ont marqué cette chronologie.

¹ <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/pestiriv-une-etude-pour-mieux-connaître-l'exposition-aux-pesticides-des-personnes-vivant-en-zones-viticoles-et-non-viticoles>

² Clin d'œil amical et évident au film d'Éric Rohmer *L'arbre, le maire et la médiathèque* (1993)

La frise que nous présentons aux pages suivantes est ponctuée d'événements marquants qui interagissent pour créer la relation actuelle entre vigne, ville et habitants.

Si, pendant plusieurs siècles, vigne, ville et habitants ont évolué en parfaite osmose, que ce soit aux temps florissants (Antiquité, Moyen-Âge) comme aux périodes plus difficiles (guerre, maladies), la relation se distend fortement depuis 150 ans :

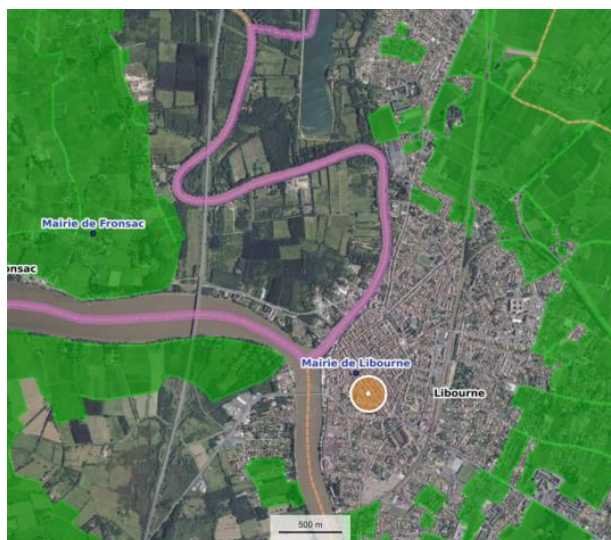
- la viticulture locale gagne en renommée, mais s'éloigne de la ville et de ses racines (les propriétaires des « grands » domaines ne sont plus libournais, les « petits » domaines sont dans une position ambivalente vis-à-vis de la ville) ;
- la ville efface progressivement son rapport au négoce du vin et devient administrative, militaire, puis une ville moyenne sous l'influence de Bordeaux ;
- plus récemment, l'arrivée de nouveaux habitants, sans lien à la vigne, et qui ne peuvent guère boire les vins locaux, relativement onéreux, a abouti à une cohabitation indifférente ;
- les questions de société sur les pratiques viticoles, en particulier l'utilisation des pesticides, mise en exergue par des incidents dans des territoires voisins (Médoc en particulier), ont dorénavant transformé cette indifférence en méfiance, pour une partie des habitants.

Il faut ajouter que l'extension de la ville s'est faite en incorporant peu à peu des terres viticoles, mais pas toutes. Au fil du temps, la ville et les vignes, séparés à l'origine se sont donc rejoints puis entremêlés dans le paysage.



Carte postale - Libourne dans les années 1950

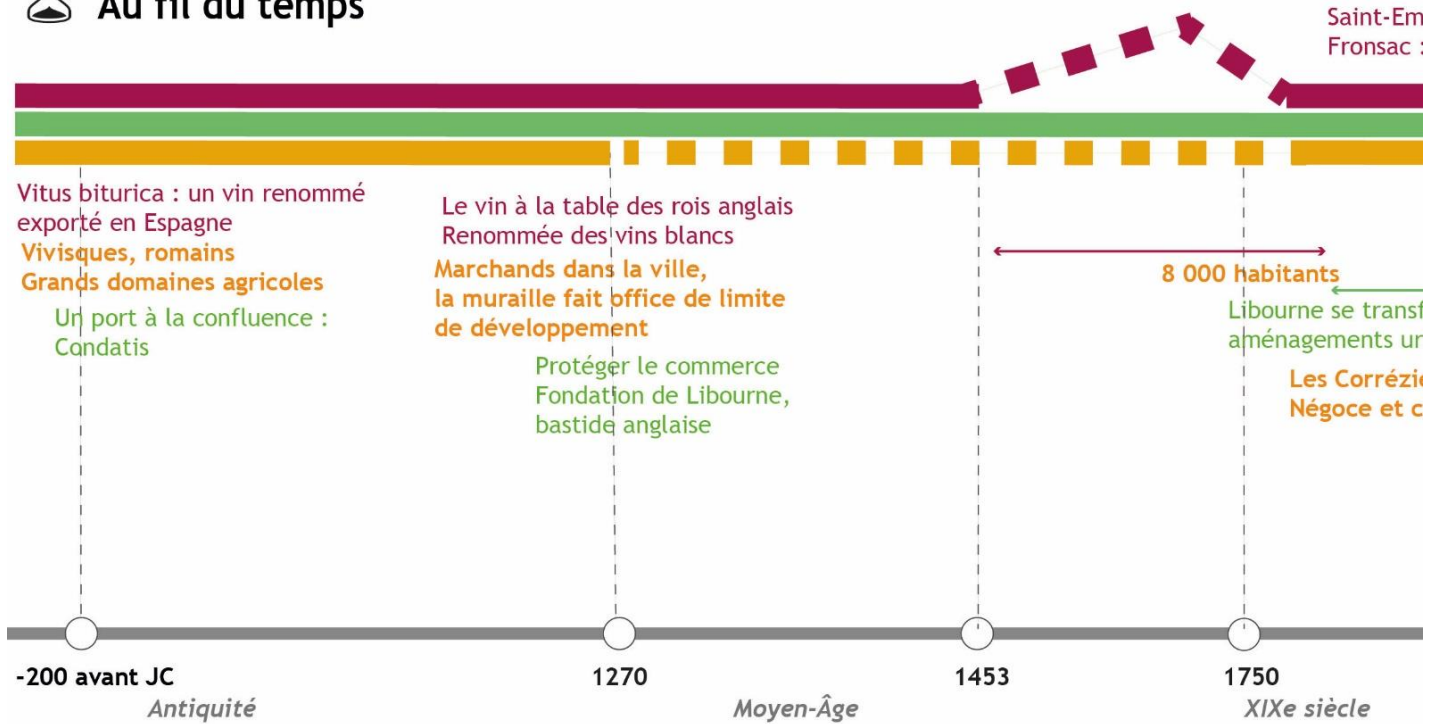
Les questionnements, fruits d'influences divergentes, trouvent leur place dans un « champ clos », enserré entre voie ferrée et rocade qui peut amplifier et « dramatiser » les choses.



LIBOURNE



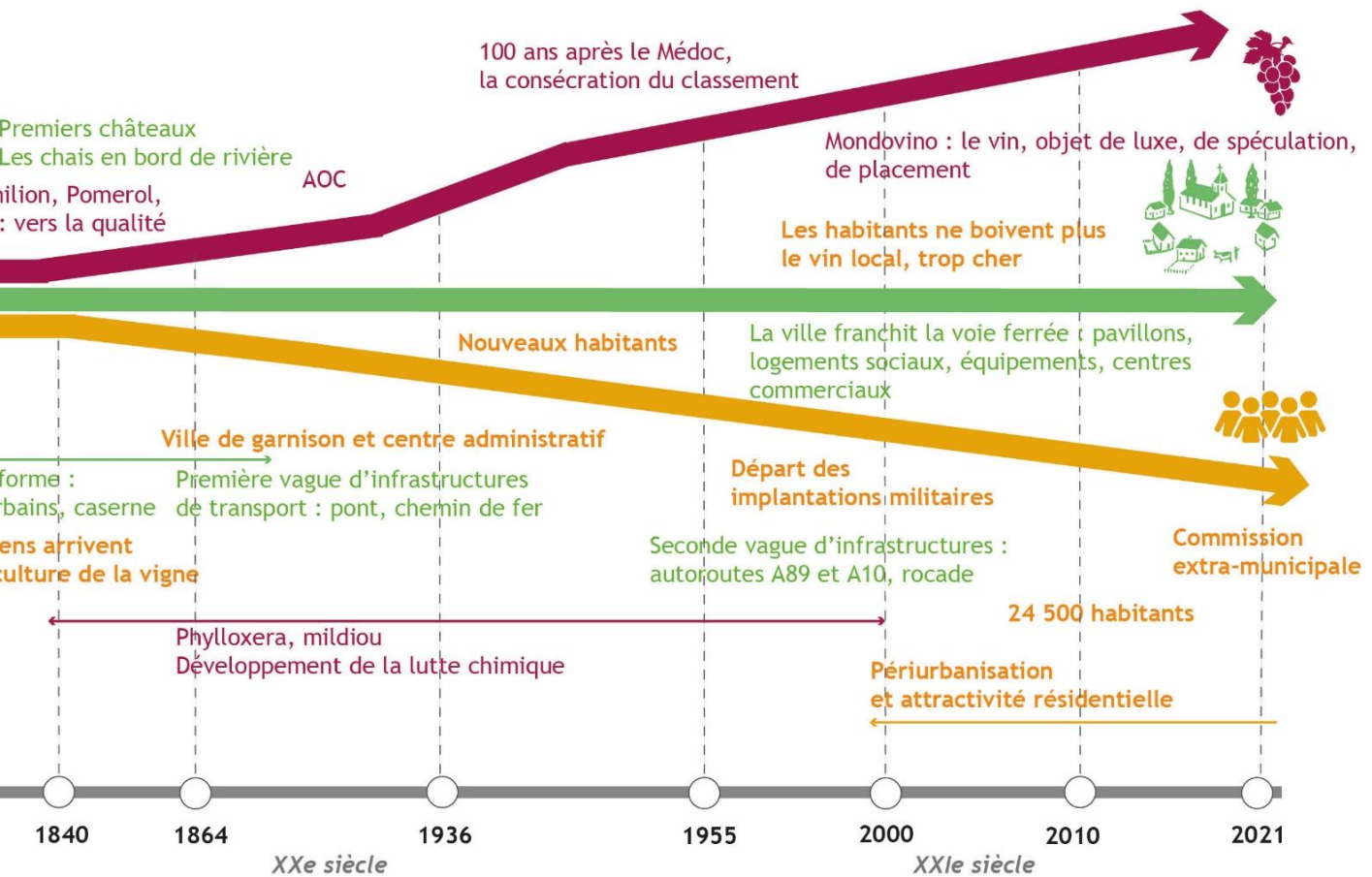
Au fil du temps



TRAJECTOIRES DE LA VILLE, DE

Illustrations : Imbrication de la vigne et tissu urbain à Libourne





LA VIGNE ET DES HABITANTS



PARTIE 2 - DIVERGENCES

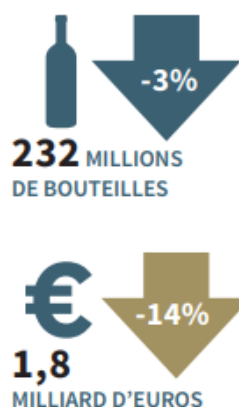
1) Une viticulture bousculée, qui se met en mouvement

« L'économie va souffrir dans nos campagnes, et les entreprises viticoles ne pourront pas investir dans la transition environnementale, qui doit pourtant se faire »³. Si cette phrase de Jean-Marie Barrillère, président du Comité national des interprofessions des vins à appellations et indications géographiques (CNIV), ne peut résumer à elle seule la situation complexe dans laquelle ont pu se retrouver de nombreux viticulteurs libournais au tournant des années 2010, elle révèle néanmoins le poids que peut représenter la filière viticole dans les équilibres macro-économiques, sociaux et sociétaux locaux. Particulièrement présente dans le territoire libournais, la filière est bousculée par de nombreux facteurs exogènes, et elle opère des mutations considérables, mais à pas lents.

a) Une filière bousculée par l'évolution du marché mondial du vin et des enjeux environnementaux

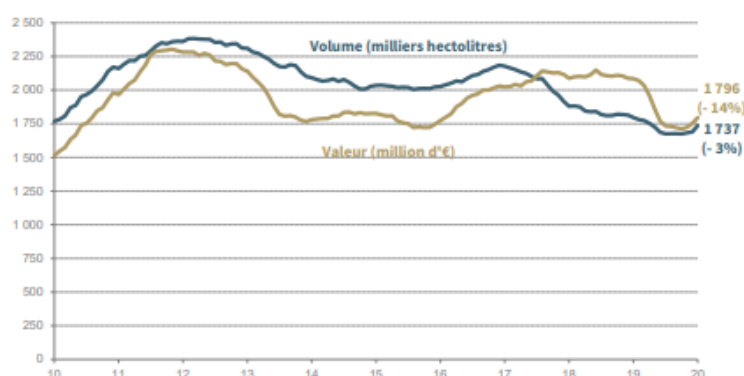
Les vins du Libournais sont, depuis le XVII^e siècle, des produits d'exportation commercialisés par des marchands étrangers. Cependant, l'émergence de vins d'excellence dans de nombreux pays, les taxes sur les exportations de vins vers les États-Unis, les incertitudes autour du Brexit, les conséquences de la crise sanitaire (moindre circulation de marchandises au niveau mondial, baisse de la consommation, perte des clientèles des bars et restaurants...) et la nette baisse des importations de vins en Chine ont mis un véritable coup de pied dans le stable et historique rayonnement à l'export des grands vins du Bordelais⁴.

BILAN DES EXPORTATIONS 2020 DES VINS DE BORDEAUX



HISTORIQUE DES EXPORTATIONS DE VINS DE BORDEAUX

CNVB-ÉCONOMIE & ÉTUDES / SOURCE : DOUANE



Parallèlement à ces recompositions du marché du vin, les viticulteurs font également face, depuis maintenant plusieurs années, à des enjeux environnementaux. Les conséquences palpables du changement climatique les obligent à faire évoluer leurs méthodes de culture (calendrier viticole, adaptation des traitements, voire des cépages) et à gérer des épisodes climatiques de plus en plus extrêmes⁵. Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité amènent également des questionnements sur les leviers possibles pour réduire les pollutions et émissions de CO₂ liées à la viticulture et augmenter sa contribution à l'amélioration de la biodiversité (labels bio et HVE, biodynamie...). Le territoire libournais regorge de pratiques individuelles allant dans ce sens, mais

³ Le Figaro, 24/02/2020, « Viticulture/pesticides: l'économie pourrait ralentir la transition écologique »

⁴ Bilan 2020 de commercialisation, CIVB, 17/03/2021

⁵ Des capteurs au sol installés dans les vignes à Château Mazeyres ont relevé des températures à plus de 50°C lors d'épisodes caniculaires en journée.

également d'initiatives collectives à vocation fédératrice et collaborative⁶. Néanmoins, les vins du Libournais reposant en grande majorité sur des appellations, ils s'inscrivent dans un système réglementaire considéré par certains comme un frein à l'innovation. La multiplicité des appellations, les initiatives encore balbutiantes de coordination des acteurs de la profession sur le territoire ont tendu à atomiser les tentatives d'innovations techniques et culturelles et à rendre autonomes les stratégies de transition viticole. Finalement, deux "mondes viticoles" cohabitent :

- les grands domaines, tributaires de l'exportation, de l'appellation et du classement,
- les petits domaines, qui ont a priori plus d'agilité pour se démarquer et occuper des niches, en réponse aux évolutions évoquées précédemment.

b) Des mutations qui s'opèrent à pas lents

Si ces mutations s'opèrent à pas relativement lents, les caractéristiques socio-historiques propres au monde viticole libournais n'y sont probablement pas pour rien. En effet, ce dernier, sans être homogène, porte les traces de l'histoire de la viticulture bordelaise et de son rapport, passé et futur, au territoire. Alors même que les châteaux et les AOC de 1855 mettaient la dimension spatiale de leurs vins au cœur de leur stratégie, il semble s'être opéré progressivement au cours d'une partie du XX^e siècle un désancrage de la viticulture vis-à-vis de son territoire. Des pratiques viticoles se sont développées « hors sol » et le territoire a vu s'opérer un amoindrissement des relations économiques entre la viticulture et son environnement (culturel, économique, social, et même dans une certaine mesure, naturel).

Cependant, on constate depuis une dizaine d'années en France l'émergence de volontés de relocalisation alimentaire d'une part, et de préoccupations citoyennes sur la qualité de l'alimentation d'autre part. Ces deux aspirations tirent vers la transparence des pratiques agricoles. Si quelques initiatives s'opèrent sur le territoire autour de journées portes ouvertes de châteaux (apéros vigneron, etc...)⁷, les pratiques d'ouverture (autour de l'œnotourisme notamment) sont essentiellement tournées vers la métropole de Bordeaux et s'appuient sur la renommée mondiale de Saint-Émilion⁸ (« Bordeaux Wine Trip » depuis 2012, Cité mondiale du Vin, Classement au Patrimoine Mondial de l'Unesco en 1999, etc...). Les châteaux libournais semblent peu enclins à la dynamique de différenciation territoriale des produits, dans laquelle l'origine géographique est valorisée et la typicité des productions renforcée. La viticulture n'est pas ancrée dans l'imaginaire collectif comme puissant évocateur des paysages, de l'architecture viticole, des cultures locales.

2) Des habitants entre attachement à la viticulture libournaise et questionnements d'ordre écologique et sanitaire

Si des évolutions sont en cours au sein de la viticulture libournaise, le rapport des habitants à la viticulture connaît également des transformations.

⁶ Brochure « Les Vins de Saint-Émilion et l'environnement », Conseil des Vins de Saint-Émilion 2021, Chambre d'agriculture 33 - Initiative Bien-vivre ensemble (cf annexe 3).

⁷ Magali Ardilley, Pôle valorisation des territoires-Chambre d'Agriculture 33

⁸ « Alors que la viticulture de Saint-Émilion s'est fortement construite sur la hiérarchisation des crus, Saint-Émilion fut l'une des premières régions du monde à entreprendre une démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'humanité, au titre de ses paysages viticoles, et donc à chercher à capitaliser non seulement la réputation collective émanant de Saint-Émilion mais aussi à replacer ses châteaux dans un contexte historique et territorial. » in *Les dimensions patrimoniales du foncier viticole bordelais : une lecture par les prix fonciers*, Marie Lemarie-Boutry, 2016, Université de Bordeaux

a) Les ambivalences du rapport des habitants à la viticulture libournaise

Les habitants de la commune sont parfaitement conscients du poids de la vigne dans l'histoire et l'économie de la ville. Une habitante⁹ résume : « *On ne peut pas sortir de chez soi sans croiser une vigne. (...) Les gens savent que la vigne, c'est important dans la région d'un point de vue économique* ». Ainsi, la viticulture est considérée comme une composante de la vie de la commune. La présence de la vigne au sein de la ville semble largement appréciée, en particulier pour les aménités qu'elle procure en termes de paysage. « *La vigne apporte de la verdure, c'est joli, c'est un poumon dans la ville.* » explique un habitant, quand une autre affirme : « *C'est agréable de vivre à la campagne à deux pas du centre-ville.* ». Le fait que certains vins libournais soient très prestigieux et connus dans le monde entier semble être un motif de fierté.

Cependant, des préoccupations d'ordre sanitaire apparaissent depuis quelques années, concernant le traitement des vignes, et plus ponctuellement - comme en avril 2021 - les fumées produites par les dispositifs de protection contre les gelées tardives. Ces préoccupations quant à la toxicité des produits utilisés sont principalement exprimées par des personnes relativement jeunes, arrivées récemment à Libourne, riveraines d'exploitations viticoles ou dont les enfants fréquentent des établissements scolaires entourés de parcelles viticoles (l'école maternelle Garderose et l'école élémentaire Marie Marvingt). Ces habitants se posent des questions sur les produits utilisés, leur dangerosité et les doses auxquelles ils sont exposés. Certains interpellent leurs voisins viticulteurs ou la municipalité. « *En tant que parents d'élèves, mon mari et moi étions sensibles au fait qu'il y avait des vignes en bordure de l'école : les viticulteurs traitaient à l'heure de sortie de l'école, il y avait des odeurs ; nous nous sommes posés beaucoup de questions et nous avons des doutes sur le fait que la réglementation était respectée. J'en ai parlé aux autres parents, qui partageaient ces interrogations, et on a abordé le sujet en conseil d'école.* ». Nous avons également eu connaissance d'une riveraine souhaitant faire analyser l'eau de sa piscine et d'un projet d'étude épidémiologique sur les impacts des traitements viticoles sur la santé des enfants fréquentant l'école Garderose – projet qui a été abandonné suite au confinement du printemps 2020.



L'école Garderose

⁹ En complément des échanges que nous avons eus avec des élus de la Ville de Libourne et des acteurs du monde viticole, des entretiens avec des Libournais ont été réalisés pour appréhender leur perception de la viticulture libournaise. Nous avons notamment réalisé quatre entretiens approfondis avec des habitants riverains d'exploitations viticoles ayant adressé des lettres de plaintes à la mairie. Si ces habitants ne sont pas représentatifs de la population, ils nous ont permis de mieux cerner les points de friction entre monde viticole et nouveaux habitants. Nous avons par ailleurs pris connaissance de l'ensemble des lettres de plainte adressées à la municipalité depuis le début du mandat.

b) Des conflits localisés, fondés sur des incompréhensions mutuelles

Les efforts de réduction de l'utilisation de produits de synthèse par nombre de viticulteurs, la conversion au bio, voire à la biodynamie de certaines exploitations sont salués par ces habitants. Mais ils ne sont pas toujours perceptibles pour ces derniers. Un habitant témoigne ainsi : « *En marchant dans la rue, j'ai vu un viticulteur traiter et j'ai râlé car ça sentait mauvais. Le viticulteur est descendu du tracteur, est venu me voir et m'a expliqué que c'était un traitement au soufre. Plus tard, j'ai appris que c'était le fils du viticulteur qui avait repris le domaine et qui voulait passer en bio. Je me suis senti bête : j'ai réalisé que j'étais resté dans une posture.* ». De fait, quand le dialogue se noue, que des informations leur sont données par les viticulteurs sur les produits qu'ils utilisent, que des adaptations sont mises en place pour réduire leur exposition aux pesticides (aménagement de la parcelle, équipement, annonce avant le traitement...), les habitants sont rassurés et les tensions s'apaisent. Les conflits de voisinage et les lettres de plainte adressées à la municipalité émanent de riverains qui estiment ne pas avoir obtenu de réponse satisfaisante à leurs questions. L'inquiétude se mue alors en méfiance, voire en colère. « *Au début, j'ai essayé de dialoguer avec le viticulteur dont la parcelle jouxte la mienne. J'ai voulu savoir plus sur ses pratiques de traitement, mais il était sur la défensive, très tendu. Nous nous sommes disputés quelques fois, cela a été jusqu'à des insultes et des invectives. Je l'ai filmé de manière ostentatoire quand il pulvérisait sans même se protéger. Cela n'a rien changé ; j'ai envisagé de déménager.* », relate un habitant.



Château Melin - Un exemple d'exploitation au cœur du tissu urbain

Ces conflits restent toutefois ponctuels et localisés. Viticulteurs, habitants et élus s'accordent à dire que dans l'ensemble, la population libournaise vit assez sereinement avec la viticulture. A l'exception des parents d'élèves de l'école Garderose, dont les représentants ont abordé le sujet des épandages au sein des conseils d'école de manière récurrente pendant plusieurs années, les personnes inquiètes de la dangerosité des traitements pratiqués sur la vigne se sentent isolées. De fait, elles ne se constituent pas en collectif pour porter leurs revendications au niveau local. « *Les habitants sont mécontents, mais pour eux, c'est l'ordre des choses, il*

faut l'accepter quand on vit à Libourne. » affirme un habitant en conflit avec son voisin viticulteur. Selon un autre : *« Le minimum serait de ne pas traiter chez le voisin, mais personne ne respecte la loi, les viticulteurs diffusent des produits toxiques chez leurs voisins. Les gens ne peuvent pas imaginer être contre ces pratiques, car ça a toujours été comme ça à Libourne, ils trouvent cela normal. »* Un viticulteur interrogé confirme que les inquiétudes sur la viticulture concernent essentiellement des jeunes et des nouveaux résidents : *« Les papis et les mamies, ils ne perçoivent aucun danger : ils me rendent même visite quand je pulvérise. Les nouveaux venus et les jeunes - même ceux du coin - sont plus vigilants. J'ai été voir tous mes voisins pour savoir s'ils souhaitaient être prévenus par mail ou sms avant les passages de produits phytosanitaires et un bon tiers m'a dit oui. »*

Ainsi, bien que la viticulture semble globalement bénéficier d'une bonne image auprès des Libournais, des inquiétudes émergent au sein de la population quant à son impact sur la santé des habitants de la ville et peuvent ponctuellement donner lieu à des conflits entre viticulteurs et riverains.

3) Une municipalité qui cherche des prises sur les interactions entre viticulture et urbanisation

a) La municipalité et les viticulteurs : des trajectoires parallèles qui se rencontrent peu

Le maire de Libourne, Philippe Buisson, est parfaitement conscient du poids de la viticulture dans la ville. Toutefois, il est possible de s'interroger sur la faible place de la vigne dans le projet de territoire. Ainsi, le projet Libourne 2050 n'interroge pas l'avenir de la vigne. Dans le même esprit, le PLU rappelle que la vigne est l'image de marque de la ville et structure le paysage, mais l'intrication entre parcelles viticoles et parcelles urbanisées n'est que peu abordée, et les conséquences de la croissance démographique soutenue de la ville sur la viticulture ne sont pas traitées. Selon le maire, *« la vigne est protégée par le PLU, mais aussi par elle-même car un hectare se négocie en millions d'euros, du moins pour les parcelles des appellations Pomerol et Saint-Emilion : il s'agit d'un frein naturel à l'urbanisation. »*. Cependant, une inflexion a été portée par la municipalité lors de la révision du PLU dès 2015 : les parcelles viticoles en périphérie urbaine précédemment classées sous la pression des viticulteurs en zone U dans l'ancien PLU de 2002 sont redevenues zone A, en concertation avec le syndicat des viticulteurs et l'INAO.

Un important travail de recensement et de cartographie des parcelles viticoles a été réalisé¹⁰, ainsi que de l'ensemble des établissements sensibles au plan sanitaire, tels que les écoles, les EHPAD... Cependant, ce travail se heurte à la méconnaissance du nombre d'exploitations viticoles, les propriétaires n'étant pas forcément exploitants. Force est de constater que la filière évolue indépendamment de la municipalité, qui ne connaît d'ailleurs que peu les exploitations et leurs modes de culture. On notera l'absence de conseillers municipaux issus du monde viticole, contrairement à ce qui s'observe dans des communes voisines (Saint-Emilion par exemple).

Lors de la rencontre avec Ingrid Voisin-Chadoin (directrice général adjointe et directrice du projet urbain) et Anne-Lise Nonin (directrice adjointe au projet urbain), ces dernières ont relevé que *« les viticulteurs sont très distants à cette ville : ils n'investissent pas dans la ville et laissent les immeubles se dégrader. Il n'y pas de culture du mécénat. »*. Inversement, le patrimoine viticole est peu mis en valeur par la municipalité (pas de signalétique particulière des bâtiments ou des châteaux par exemple) et l'œnotourisme semble peu développé, bien qu'un projet de centre commercial et de loisirs autour du vin dans les anciennes casernes ait été lancé.

La Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) et la commune portent une volonté de verdissement de la ville, pour bénéficier des aménités positives produites par la nature en milieu urbain. Cette volonté se traduit

¹⁰ La commission extramunicipale a identifié 3 îlots-test permettant de distribuer prioritairement sur ces secteurs des questionnaires d'évaluation de l'impact des nuisances et établir un état des lieux des relations riverains/viticulteurs. L'enjeu était pour la commission d'organiser des "zones de rencontres" pour ces 3 îlots, démarche freinée par la crise sanitaire.

par un plan de verdissement qui contribuera à la plantation de 3 000 arbres, le reboisement de 4 hectares avec des plantes endémiques, la création d'un verger pédagogique avec une nurserie et une partie en libre-service. Dans cette perspective, la vigne en ville constitue déjà un atout non négligeable, mais semble peu envisagé en tant que composante de la trame verte du territoire. L'épisode de gel d'avril 2021 a cependant renforcé l'intérêt porté par la CALI au potentiel des solutions fondées sur la nature et aux initiatives déjà engagées, telles que l'implantation de haies vers Castillon par un viticulteur avec l'appui de l'association Haies et paysages, afin de favoriser l'infiltration de l'eau de pluie (pour éviter les inondations), d'apporter une barrière naturelle au gel, de limiter l'humidité résidentielle et en corollaire, le mildiou qui ravage les vignes. Ces mêmes barrières végétales peuvent constituer une solution pour la protection des parcelles habitées contiguës aux vignes contre la dérive des traitements.

b) La délicate prise en compte des questions des relations de voisinage

Le maire de Libourne souligne les « *contentieux croissants entre de nouveaux habitants venus de métropoles et des viticulteurs qui sont là depuis 800 ans et qui considèrent qu'ils sont chez eux et qu'ils n'ont pas à expliquer ce qu'ils font dans leur exploitation* ». Il précise malgré tout qu'il « *n'y a pas véritablement de sujets de discorde car les Libournais natifs sont encore majoritaires et aussi parce que c'est la ville qui est venue à la vigne. La viticulture est de renommée mondiale, noble et ce patrimoine ne peut pas se reconstruire ailleurs : c'est le sol qui décide !* ». Malgré tout, le maire a été interpellé sur ce sujet par une habitante durant la campagne municipale.

La charte départementale du « Bien vivre ensemble en Gironde », validée par la préfète de la Gironde en juin 2020, a ouvert la voie à des mesures de conciliation de la viticulture et de l'habitat, comme les distances minimales de traitement autour des lieux d'habitation. Un arrêté préfectoral de 2016 définissait déjà les plages horaires pour l'épandage à proximité des écoles pendant les heures de présence des élèves. Toutefois, l'effet escompté - retrouver la confiance des parents d'élève - ne semble pas avoir été obtenu.

C'est dans ce contexte que la Ville de Libourne a initié le projet d'une charte propre à la commune et créé une commission extra-communale chargée de son élaboration, co-pilotée par Juliette Heurtebis (conseillère municipale de Libourne déléguée à la stratégie locale bas-carbone, aux relations avec le monde viticole et au plan vélo) et Jean-Michel Bernard (chef de culture au Château Mazeyres). Une phase actuellement en cours d'évaluation de la sensibilité du sujet devra confirmer ou infirmer la pertinence d'une action municipale en ce sens.

Au-delà de la question des impacts sur les habitants des pratiques viticoles à proximité de leur lieu de vie, un sujet connexe, laissé dans l'ombre mais potentiellement explosif, pourrait faire surface et déstabiliser le travail entamé : les travailleurs saisonniers, qui constituent un maillon essentiel des activités viticoles. En effet, malgré une mécanisation avancée du traitement de la vigne, l'intervention humaine demeure nécessaire à de nombreux stades. Face à une population de saisonniers socialement fragiles, les propriétés ne se sentent pas (ou plus) obligées de fournir le gîte. Le maire de Libourne indique que « *Le problème d'errance en ville est mal accepté par la population locale, car il est trop visible* ». Si la Croix-Rouge s'est emparée de cette problématique dans les années 1990, force est de constater que les premières actions réalisées ne peuvent satisfaire la population qui attend de pouvoir profiter pleinement des nouveaux espaces publics créés par la Ville. Ce sujet social et politique se surimpose à la question des pratiques agronomiques, et est susceptible, en cas d'incident majeur, de faire basculer dans le camp des "anti" une partie de la population aujourd'hui neutre sur le sujet de la cohabitation de la ville avec la vigne. Ce dossier ne pourra rester sans réponse satisfaisante durablement.

PARTIE 3 - CONFLUENCES

La municipalité de Libourne, et plus généralement les acteurs de ce territoire (habitants, acteurs économiques, viticulteurs) sont donc confrontés à l'enjeu d'assurer les conditions nécessaires à une confluence fertile et apaisée entre vigne, ville et habitants. De multiples initiatives existent déjà, mais elles nécessitent « à peu de frais » d'en assurer la cohérence et la diffusion large, grâce notamment à la commission extra-municipale. A plus lointaine échéance, la municipalité de Libourne peut également se mettre en capacité de construire son projet de territoire vers une confluence réussie entre viticulture et riverains.

1) Construire des bonnes pratiques communes dans le cadre de la commission extra-municipale, en s'appuyant sur des outils existants, à Libourne ou ailleurs

Au-delà d'un rôle de conciliation sur des épisodes conflictuels ponctuels, la commission extra-municipale peut jouer un véritable rôle de pont et de médiation entre les viticulteurs et les habitants afin d'éviter les incompréhensions et ainsi dégonfler les tensions potentielles.

a) Anticiper et créer les conditions de dialogue et de compréhension mutuelle entre viticulteurs et riverains au quotidien

De nombreuses pratiques et outils vertueux existent en Gironde et le rôle de la commission extra-municipale pourrait être de leur donner un écho plus intense, voire d'engager une démarche de généralisation afin de renforcer la relation au quotidien entre viticulteurs et riverains.

Il existe tout d'abord un enjeu central à vulgariser les pratiques de l'activité viticole en s'appuyant sur les acteurs professionnels (notamment le syndicat des vins de Libourne), pour une meilleure compréhension mutuelle. Cela permettrait d'éviter les incompréhensions et fausses croyances. Ainsi, la diffusion large de l'application BVE (Bien Vivre Ensemble), qui explique le métier de viticulteur et le cycle de la vigne¹¹, et l'organisation plus fréquente d'événements sur les propriétés (portes ouvertes, dégustation...) permettraient d'expliquer de manière pédagogique aux habitants et aux écoles riveraines le métier de viticulteur et d'initier un dialogue. L'installation de vignes test non traitées permettrait aussi de démontrer les impacts liés à l'absence de traitement. Enfin, une communication dédiée à la viticulture bio pourrait utilement lever des a priori, en montrant notamment qu'elle demande souvent plus de passages de traitements que la viticulture conventionnelle.

Cette démarche pourrait symboliquement se traduire dans une charte municipale volontariste de bonnes conduites, élaborée avec les viticulteurs et les habitants, qui définirait des règles spatiales et temporelles précises et contraignantes entre les parties. Les pratiques d'information pourraient être systématisées, comme l'envoi de messages aux riverains pour les prévenir des traitements, tant en culture traditionnelle qu'en bio (les groupes Whatsapp sont souvent utilisés) ou la mise en place de drapeaux de couleur régulant l'accès au vignoble ou indiquant les périodes de traitement¹². L'utilisation de l'application BVE 33 (Bien vivre ensemble) pour informer des prochaines campagnes de traitement et une communication large et ciblée sur les plages horaires interdites à proximité de certains établissements recevant du public (scolaires, petite enfance, EHPAD...) permettraient d'améliorer les relations de voisinage. Une réunion annuelle permettrait aux viticulteurs de faire le point avec les riverains, d'expliquer leurs pratiques et contraintes, et d'ajuster les mesures au besoin.

¹¹ Un kit de communication complet est disponible : brochures, flyers par public, autocollants, etc. Cf annexe 3

¹² Par exemple : « Rouge » : traitement en cours ; « Jaune » : traitement terminé ; « Vert » : traitement terminé et circulation libre sur la parcelle. Pour plus d'informations, cf annexe 3.

b) Mener des démarches de médiation pour fédérer les acteurs

Il semble également pertinent de valoriser l'activité viticole à travers son patrimoine et son histoire avec la ville. Cela pourrait se traduire notamment par l'organisation de randonnées ou la création des sentiers d'interprétation et de valorisation du patrimoine viticole de la ville (bâtiments, lieux emblématiques, vignes...). A l'instar d'autres vignobles, des événements culturels et artistiques pourraient mettre en scène les vignes du Libournais¹³. Des actions pourraient également être imaginées afin que les viticulteurs et les habitants co-construisent une identité locale autour de la vigne dans la ville, par exemple en menant ensemble des ateliers « nature » (planter des haies, fabriquer des nichoirs ou hôtels à insectes à l'instar des vins de Saint-Emilion).

Enfin, un accueil spécifique des nouveaux arrivants sur Libourne semblerait judicieux au regard du besoin de faire connaître les pratiques viticoles sur la commune et d'apporter ainsi des réponses aux éventuelles inquiétudes de ces habitants. Les nouveaux arrivants pourraient par exemple être conviés à une visite de propriété dédiée avec des élus municipaux ou invités à participer au jury du concours du meilleur vin du Libournais, avec une formation préalable aux étapes de fabrication du vin¹⁴.

2) Étoffer et asseoir le rôle de la commission extra-municipale

Au-delà d'une réponse à court terme, sur un sujet qui aujourd'hui n'est pas prioritaire dans l'agenda municipal, l'ensemble de ces actions doit amener progressivement les acteurs du territoire à intégrer la place de la vigne et de l'économie viticole dans le projet stratégique du territoire. Pour cela, la méthode de travail et les conditions d'une association régulière de l'ensemble des parties prenantes est essentielle au sein de la commission extra-municipale récemment mise en place sur la commune de Libourne.

L'enjeu est bien de clarifier le rôle de la commission extra-municipale en vue de créer des passerelles entre les trois mondes que sont la collectivité publique, les acteurs viticoles et les citoyens. Il s'agit de lui donner un agenda de travail pour toute la durée du mandat, en partant de sujets pratiques pour aller progressivement vers des sujets plus structurants.

a) Une réponse aux attentes de court-terme

Installée mais encore relativement balbutiante dans son action, la commission extra-municipale peut constituer l'outil permettant de créer les conditions d'un dialogue entre les acteurs en vue d'élaborer puis de mettre en œuvre les actions précédemment décrites.

Ainsi, il y a d'abord un enjeu à renforcer sa composition en intégrant la variété d'acteurs professionnels de la filière viticole (chambre agriculture, VITIREV, syndicats de vignerons, etc.), autant que des citoyens intéressés par le sujet¹⁵.

Il serait également souhaitable que les services municipaux et intercommunaux puissent épauler Juliette Heurtebis et Jean-Michel Bernard, tant en termes de contenus, de méthodes, d'animation que de logistique. L'établissement de modalités de travail en commun (échanges, débats, auditions d'experts) et d'un calendrier de concertation précis, à partir du second semestre 2021 et sur l'année 2022, serait nécessaire pour définir des objectifs clairs d'animation du débat d'une part, et de production de livrables d'autre part. Le travail pourrait prioriser, dans un premier temps, la rédaction d'une charte de bonne conduite et des règles de bien-vivre ensemble.

¹³ Voir par exemple le festival « Musiques en vigne » dans le Frontonnais.

¹⁴ A l'instar du Muscadet de Vertou.

¹⁵ On peut signaler que la poignée de citoyens rencontrés lors de nos interviews ont donné leur assentiment pour participer d'une manière ou d'une autre à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions pour concilier la viticulture et le voisinage.

b) Un outil de réflexion à moyen terme

Passée la période d'élaboration et de mise en œuvre d'actions très concrètes et visibles pour faciliter la bonne cohabitation entre viticulteurs et riverains, la commission extra-municipale pourrait aussi jouer un rôle pour porter une vision à long terme du développement de la ville et de l'activité viticole.

Au niveau des pratiques viticoles, la commission pourrait par exemple favoriser la diffusion et l'échange de pratiques d'aménagement et de gestion plus vertueuses : promouvoir les pratiques de désherbage mécanique, l'enherbement entre les pieds de vigne (sur l'exemple du château Mazeyres) ou le paillage pour lutter efficacement contre le gel ou les fortes chaleurs, le viti-pastoralisme (mise en place de troupeaux pour pâturer les couverts végétaux pendant la période de repos végétatif de la vigne afin d'apporter des nutriments organiques à la terre)...

Pour ce faire, elle pourrait s'appuyer de manière plus régulière et organisée sur les ressources existantes et les initiatives des acteurs tels que la chambre d'agriculture (ex : BVE, événementiels, aides financières à l'expérimentation...).

La Commission extra-municipale pourrait enfin utilement jouer le rôle d'une sorte de « think-tank local », qui serait force de propositions dans des démarches stratégiques du type de celle de « Libourne 2025 », en aiguillon pour pousser les acteurs privés et publics à agir de concert pour le développement équilibré et harmonieux du territoire.

3) Renforcer la stratégie communale : vers un projet urbain « Libourne 2030 aux confluences » ?

En s'appuyant sur les premières pistes envisagées et en se nourrissant des travaux de la commission extra-municipale, la Ville de Libourne peut jouer un rôle majeur de confluence des mondes en intégrant pleinement la viticulture dans ses outils d'aménagement et de développement pour imaginer et faire évoluer son projet de territoire vers « Libourne 2030 aux confluences ».

a) Encourager auprès des viticulteurs des pratiques d'aménagement vertueuses

La commune pourrait notamment créer des outils favorables à la plantation de haies et d'arbres n'agissant pas seulement comme une protection des riverains vis-à-vis des traitements viticoles, mais aussi comme un réservoir de biodiversité. Cela contribuerait ainsi au rétablissement de corridors écologiques pouvant être intégrés à la trame verte et bleue du territoire.

Un accompagnement à la conversion en vergers de certaines zones enclavées des exploitations viticoles pourrait être envisagé. Ces vergers pourraient devenir des lieux propices à la socialisation avec les voisins ou pour le personnel de l'exploitation. Cette conversion peut être associée à une autre action simultanée de densification des pieds de vigne sur une autre zone pour ne pas perdre la capacité de production de la propriété.



Château Grand Corbin à Saint Emilion : la création du verger en limite de propriété sur parcelle enclavée s'est réalisée concomitamment à une densification de pieds de vigne.

Libourne pourrait enfin initier l'expérimentation de la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires sur des sites-test, à proximité de sites plus sensibles que d'autres (écoles, EHPAD...), en s'appuyant sur la chambre d'agriculture¹⁶.

b) Quelle place de la vigne dans un projet de territoire en évolution ?

Le projet de territoire « Libourne 2025 » intégrant insuffisamment la vigne, la réflexion mériterait peut-être d'interroger la place de la viticulture, de cette « trame pourpre », dans le projet libournais. Les secteurs en couronne entre bastide et rocade, zones d'interpénétration voire d'enclavement de la vigne dans le tissu urbain, sont à cibler, en centrant particulièrement l'attention sur le quartier situé entre bastide et chemin de fer.

Les outils opérationnels de la collectivité, comme le pouvoir de police du maire ou les dispositions d'aménagement dans le Plan Local d'Urbanisme, pourraient être mobilisés à plusieurs niveaux. A titre d'exemple, la mise en place de zones tampons sur les bassins versants servirait à réduire le transfert de produits phytosanitaires. De même, les constructeurs des futurs lotissements ou zones U et AU à proximité des zones agricoles pourraient avoir l'obligation de créer une zone arborée à leurs confins, afin de séparer les maisons des exploitations viticoles.

c) Faire de l'activité viticole un axiome du développement économique et social au profit des Libournais

La Ville de Libourne pourrait aussi renforcer ses actions de requalification et de mise en valeur des "marqueurs d'identité historique de la commune" que sont les éléments de son patrimoine bâti viticole, notamment la valorisation des quais à des fins de commerces, de services ou de logements. Ces projets seraient l'occasion

¹⁶ Il faut noter que la chambre d'agriculture dispense des diagnostics gratuits de simulation technico économique pour une conversion en agri bio financé par un EPCI, à l'instar de celle réalisée par la communauté de communes de l'Estuaire en Gironde. Cf Annexe 4

d'offrir des opportunités d'activités et d'emplois salariés pour les Libournais, en particulier pour les jeunes et les actifs au chômage (le taux de chômage communal s'établissant à 19,3% de la population active).

Ces actions de réduction de la précarité aux bénéfices sociaux évidents pourraient également être accompagnées d'interventions de la collectivité publique sur le logement à l'aide d'un Plan Local de l'Habitat, intégrant particulièrement les contraintes d'exploitation du monde viticole (hébergement des permanents et des saisonniers), avec des effets ricochets potentiels en termes de réduction des squats, de l'errance et des incivilités sur la commune.



Chais viticoles actuels sur les quais de Libourne : un potentiel à valoriser en termes d'aménagement

CONCLUSION

Forte de son expérience de ville de confluence, Libourne a la possibilité d'écrire sa propre histoire en trouvant les meilleures solutions pour maintenir une cohabitation entre la vie urbaine et la vigne sur son riche territoire.

Le Libournais est illustratif d'une situation que vont rencontrer l'ensemble des territoires français : la nécessité d'inventer de nouvelles manières de faire cohabiter différentes activités sur un même territoire, dans un monde "d'après" dont les priorités changent. Pour renforcer la résilience du territoire, il s'agit pour les acteurs locaux d'appréhender leurs vulnérabilités, qu'elles soient économiques avec les évolutions que connaît le monde viticole, écologiques étant donné que l'avenir du territoire est intimement lié au changement climatique et à la préservation de la biodiversité, qui interrogent les modes de production et de consommation actuels, ou encore sociales, autour de la problématique des travailleurs saisonniers par exemple.

Le modèle de résilience de Libourne doit s'appuyer sur le collectif et proposer sa propre vision d'un territoire « désirable », qui donne pleinement sa place à la viticulture dans la vie locale. Cette posture implique d'apporter à la fois des réponses aux contraintes et nuisances que cette activité induit pour les habitants, mais aussi de valoriser ses apports paysagers, écologiques, économiques ou encore patrimoniaux. Cela ne pourra se faire sans la recherche par les pouvoirs publics d'un compromis pour permettre la cohabitation harmonieuse des différentes activités dans la ville, se traduisant par de nouvelles règles acceptées par toutes et tous, au service d'un projet de territoire commun.

« Dans la vie, il n'y a pas de solution. Il y a des forces en marche : il faut les créer et les solutions suivent. »

Antoine de Saint-Exupéry

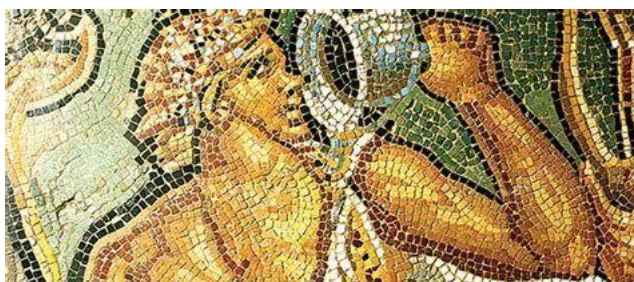
ANNEXES

Annexe 1 : ÉLÉMENTS HISTORIQUES DE LA CONFLUENCE

1. Influence : la vigne, le vin et Libourne, une longue histoire, compliquée

Le Libournais est une région du vignoble de Bordeaux, composée de nombreuses appellations, pour certaines prestigieuses : Pomerol, Saint-Emilion, Fronsac, Canon... Il n'est pas question ici d'écrire l'histoire de ce vignoble – nombre d'auteurs l'ont fait – mais de mettre en évidence certains « moments » ou faits de cette histoire, qui nous permettent de comprendre comment notre sujet de travail s'est créé.

- 200 avant J.-C. - Une histoire séculaire



On produit et on boit du vin à Libourne depuis plus de 2000 ans. Implantée par les romains, la vigne a très vite produit des vins renommés, mis en amphores, et qui s'exportaient jusqu'en Espagne. Le cépage *vitis biturica*, ancêtre du cabernet, a été domestiqué par les vivisques dans la région. À la fin du 1er siècle, des auteurs latins qualifient le vin d'Aquitaine de « bon, corsé et qui se garde bien ». Au milieu du deuxième siècle après Jésus-Christ,

les amphores sont remplacées par des tonneaux, dont les barriques bordelaises descendent directement.

A Saint-Emilion, des villas gallo-romaines ont été retrouvées. La vigne ne constituait toutefois qu'une partie de l'activité de ces domaines agricoles, aux côtés des céréales et de l'élevage. La production du *biturica* s'étendait jusqu'à Périgueux, et les gabarres empruntaient l'Isle et la Dordogne pour transférer leur marchandise sur des navires, dans le port de Condatis (Condat), qui allait devenir Libourne.

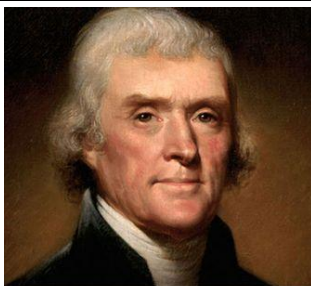


1270 - Le vin à la table des rois anglais : création d'une place de commerce : Libourne

Pendant trois siècles, de 1152 à 1453, le territoire de l'actuelle Libourne est sous domination anglaise. La bastide est créée en 1270 sous le règne d'Edouard 1^{er}, afin de protéger le chargement des navires de haute mer avec les barriques venues là par gabarre, descendant la Dordogne et l'Isle. La ville est tracée au cordeau par les ingénieurs anglais. Le négoce du vin s'y développe, avec des vins blancs, chers à produire car obtenus par pressage, réservés à la noblesse. Le Clairet, vin rouge clair obtenu par foulage et donc moins onéreux, demeure l'apanage de Bordeaux. Des négociants de Saint-Emilion sont présents à la cour d'Angleterre, c'est un premier âge d'or pour la ville port.

1453 - Le déclin : guerres, graves, médoc et cabernet.

La guerre de Cent Ans vient toucher la Guyenne, et en 1453, la bataille de Castillon, à quelques kilomètres de Libourne, voit la fin de la domination anglaise de la province, désormais partie du royaume de France. Les exportations baissent, pour ne reprendre qu'à la paix consolidée entre les deux royaumes, sous le règne de François 1^{er}. Les guerres de religion viennent ravager le Libournais.



Good wine is a necessary of life for me. (Thomas Jefferson)

La paix revient, mais les goûts des consommateurs évoluent, et des terroirs concurrents se mettent à produire des vins rouges, corsés, avec les cabernet. La réputation des vins de Graves et du Médoc vient faire de l'ombre à celle des vins du Libournais. Ces vins voyagent mieux, plus loin. Thomas Jefferson fait la réputation des Graves, des Saint-Julien et du Margaux¹⁷. Les domaines spécialisés apparaissent dans le Médoc, propriétés de familles bordelaises, qui y construisent des lieux de villégiature qui sont aujourd'hui les châteaux.

Et notre vignoble du libournais dans tout cela : il reste à la traîne, et perd de sa notoriété... jusqu'à un événement majeur

XIXème siècle : les corréziens arrivent, le vignoble retrouve son essor

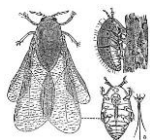
Au XIXème siècle, des dizaines de familles des hauts-plateaux de Millevaches, contraintes à des rigueurs climatiques et à une agriculture à faible rendement, quittent ainsi leurs terres arides pour s'établir du côté de Libourne. Ce sont des agriculteurs, des forestiers, des colporteurs, durs à la tâche, à l'esprit commerçant.

Le vin est là, ils le boivent, le trouvent à leur goût, et en font le négoce, en Corrèze d'abord, puis, profitant de l'essor du chemin de fer, dans le reste du pays. Les chaix du quai du Priourat témoignent de cette activité de négoce avec des noms prestigieux : Moueix, Janoueix, Audy. Fortune faite, ils rachètent nombre de terres, de propriétés, et de marchands, deviennent vignerons, bâtissent eux aussi des châteaux.

La réputation des vins de Saint-Emilion et de Pomerol reprend de la vigueur, les vins de la valeur, et Libourne reprend des couleurs de place commerciale et de négoce, avec sa gare, sur la ligne de Paris à Bordeaux mise en service sous le second empire.



Tout va donc pour le mieux... mais l'arrivée d'une petite bête va changer la donne



1864 : la bestiole débarque ...

Un petit insecte venu d'amérique, au nom de *Daktulosphaira vitifoliae*, mais connu aussi sous le nom de phylloxéra, vient ravager le vignoble bordelais. La solution finit par être trouvée, avec la greffe des cabernet et merlot sur des porte-greffe américains. Mais avant, ce sont les premières utilisations massives de produits chimiques (sulfure de carbone) pour éradiquer le fléau.

1850, 1918, 1930 : la chimie aussi !

Le vignoble avait déjà l'usage de ces produits. La lutte contre le mildiou, champignon de la vigne, faisait appel à la bouillie bordelaise (sulfate de cuivre et chaux), épandue au pulvérisateur à bras.



¹⁷Sans oublier Château Yquem

Le monde viticole se relève de la crise du phylloxera, qui l'a durablement marqué : on replante, on mécanise, on produit davantage. Et pour cela, il faut nourrir le sol. Dans les années 1840, le chimiste Justus Von Liebig met au point une théorie selon laquelle les plantes ont besoin des sels minéraux contenus dans le sol pour se développer, et qu'il faut apporter ces minéraux pour reconstituer le sol. Les premiers engrais chimiques sont mis au point, et dopent les rendements.

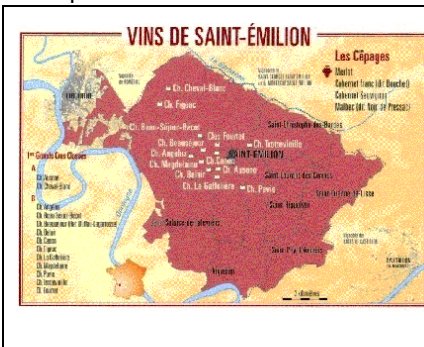
Chacun s'accorde aujourd'hui à dire que ces apports bouleversent un écosystème naturel et favorisent l'apparition de maladies, que des préparations à base de minéraux viennent soigner.

La guerre est source d'innovations technologiques. Les entreprises qui produisaient des gaz de combat lors du premier conflit mondial se reconvertissent dans des usages civils, et c'est ainsi que la chimie de synthèse à usage agricole prend son essor, en particulier dans le secteur viticole, qui représentent dans les années 1970 près de 20 % des usages. Aux fongicides pour lutter contre le mildiou et l'oïdium, s'ajoutent des insecticides, des herbicides (glyphosate), des produits de traitement contre les maladies du bois (arsénite de soude), peu onéreux, si efficaces, et qui garantissent les rendements. L'ensemble de la filière se structure pour utiliser ces produits, avec l'accord des pouvoirs publics, l'assentiment des agronomes.

Ces pratiques intensives se développent en parallèle de la consécration du vignoble au niveau mondial.

1955 : le classement, la mondialisation, la standardisation du goût :

Les appellations du vignoble sont désormais renommées. Des appellations d'origine contrôlée viennent dans les années 1930 (1936 pour Saint-Emilion et Pomerol, 1937 pour Fronsac) valider les cahiers de charges de production de vins, qui sont désormais embouteillés dans les domaines et vendus à la bouteille et non plus à la barrique.



En 1955, cent ans après le classement des vins du Médoc, le syndicat des vins de Saint-Emilion décide d'un classement des grands crus, révisable tous les dix ans (Pomerol conservant un classement officieux de ses vins). Cette hiérarchie consacre des grands noms comme Ausone, Cheval Blanc...

Les vins s'exportent de plus en plus loin, de plus en plus cher, certains domaines, de familiaux, passent aux mains d'investisseurs, l'évaluation des crus devient planétaire, avec par exemple le classement Parker, et les bouteilles deviennent des objet de spéculation.

2000... critique du système, environnement, santé, climat : de la remise en question d'un système à une transition majeure.



La mondialisation du vin l'a déconnecté de son environnement immédiat. Les grands crus sont vinifiés dans le Libournais, mais bus ailleurs sur la planète. Le rapport « affectif » entre Libourne et ses vins s'estompe.

A ce « désamour » s'ajoute une profonde remise en question de la manière de faire et de commercialiser le vin.

Le questionnement sur l'effet de la chimie agricole sur la santé et l'environnement n'est pas récent. Des résistances des insectes à certains produits sont identifiées dans les années 1940. Les effets sur les populations d'oiseaux et donc sur la chaîne alimentaire sont quantifiés dès les années 1950.

En 1962, la biologiste américaine Rachel Carlson publie un livre « Le printemps silencieux » qui dénonce les risques irréversibles que les pollutions chimiques font courir aux écosystèmes naturels. Les premières interdictions de produits interviennent dans les années 1970.

Les effets sur la santé des utilisateurs font l'objet d'études en France et en Europe, qui aboutissent à l'interdiction de produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques, comme l'arsénite de soude (utilisés contre les maladies du bois de vigne) en 2002. Des normes de protection plus drastiques sont mises en place, et des plans de réduction d'usage des pesticides (Ecophyto 1 et 2) sont adoptés par les pouvoirs publics.



L'émergence d'associations anti pesticides, l'utilisation des réseaux sociaux, font que les habitants riverains se questionnent sur les pratiques agricoles, sur la qualité de l'alimentation, sur les effets des produits sur leur santé. En mars 2014, des élèves et une enseignante sont pris de malaise après le traitement d'une vigne proche de leur école à Blaye. Cet événement crée des inquiétudes dans le Médoc, et conduit les pouvoirs publics à instaurer des distances de traitement

Cette situation conduit le monde viticole à s'interroger sur ses pratiques, et à se remettre en question en profondeur. D'autres modes de culture, qui abandonnent partiellement ou totalement la chimie, se développent rapidement : haute valeur environnementale, agriculture biologique, biodynamie. D'individuelles, les initiatives deviennent collectives : le syndicat des vins de Saint-Emilion se fixe un objectif de passage de l'ensemble de l'appellation à l'agriculture biologique sous dix ans.

A cette transition vient aujourd'hui se greffer la question des effets du changement climatique : aléas météorologiques plus marqués (comme l'épisode de gel de 2021 qui a suivi une période de chaleur qui a accéléré la véraison), hausse des températures avec des vins plus riches en alcool, et questionnement en conséquence.

La vigne et Libourne sont passées, au fil du temps, d'une relation de connivence à une relation distante et désormais dubitative.

2. Libourne, une ville façonnée par une histoire riche

La géographie et l'histoire sont des paramètres clés pour comprendre la dimension spatiale de l'urbanisation et comment s'est forgée au fil du temps l'identité portuaire, viticole et historique de la ville.

a) Aux origines gallo-romaines de La Confluente... Condatis

- Le Libournais est un lieu de peuplement ancien. Le site de Libourne était déjà occupé, il y a environ 3000 ans, à l'époque du bronze final. Il constituait un carrefour commercial, servant de relais sur la route de l'étain, qui s'étendait de la Bretagne au Languedoc.
- La première bourgade bâtie à l'époque gauloise porte le nom de Kendaten, tiré du mot kendatt, qui signifie "confluent" en celte. Il s'agit bien évidemment du confluent des rivières de la Dordogne et de l'Isle. Après la conquête romaine, Kendaten devient Condatis. La cité se situe sur la voie romaine qui va de Bordeaux à Périgueux. De grands travaux d'aménagements sont effectués. On retrouve trace de la cité tantôt comme d'un oppidum (place forte), tantôt comme d'un port, sans préciser sa situation.
- La Condatis gallo-romaine disparaît avec les invasions barbares. Se développe par la suite, à l'emplacement même de l'actuelle ville, la petite cité active de Fozera.
- Au début du Moyen-âge, la cité se livre aux commerces les plus variés. À l'époque de sa fondation, sa vocation est celle d'un port maritime pour le commerce du vin et fluvial pour le commerce du bois, ultime destination des gabares descendant la Dordogne chargées, entre autres, de bois de noisetier destiné aux vignobles.

b) Une bastide façonnée par les Anglais et tournée vers le fleuve

- Pendant trois siècles, de 1152 à 1453, le territoire de l'actuelle Libourne est sous domination anglaise. Édouard Ier d'Angleterre ordonne en 1268 la construction d'une bastide, dont est chargé un dénommé Roger de Leyburn. Officiellement, la version retenue indique que le nom de Libourne vient du nom de ce personnage, qui réalisa et acheva le tracé de la ville en 1270. Au cours des années, son nom fut légèrement déformé. Il se transforma en Libourne.
- Une « bastide » aux rues tirées au cordeau par les ingénieurs anglais du XIIIème siècle voit donc le jour. Par ce terme, on dénomme les villes construites autour d'une place entourée d'arcades pour créer un marché. Le tracé de la bastide est organisé selon un plan régulier juxtaposé à celui de la cité existante et caractéristique des bourgs castraux. Le cœur de la ville est situé sur la place des couverts (actuellement place Abel-Surchamp), dans un axe sud-ouest/nord-est.
- La bastide est conçue pour devenir le débouché naturel des vins de la vallée de la Dordogne – vins du Saint-Emilionnais, du Bergeracois, etc. – exportés dès la fin du XIIIème siècle en Angleterre. Les rois

d'Angleterre octroient à la ville de Libourne, de même qu'ils l'ont fait pour Bordeaux, une coutume exemptant de droits de douane l'exportation de ces vins. La grande période de ce trafic se situe entre 1305 et 1336. Les divers droits que Libourne prélève sur la circulation des marchandises lui assurent de solides recettes. Libourne bénéficie ainsi du monopole du commerce du sel pour les navires provenant de Blaye. La population augmente, le commerce, les échanges et le trafic du port s'intensifient notablement.

- A l'époque du Prince-Noir, dans la première moitié du XIV^e siècle, une enceinte pentagonale, composés d'épais remparts, de tours et de huit portes, assure la défense de la cité, haut lieu des marchands. Des murs de 12 à 15 mètres de hauteur enferment la cité et ses rues toutes perpendiculaires, à l'exception de celles qui existaient avant la bastide et qui dérogent à cet ordonnancement.
- La fonction défensive de la bastide prend tout son sens lors de la guerre de cent ans, qui oppose Français et Anglais de 1336 à 1453. La ville reste attachée au roi d'Angleterre pendant toute la durée du conflit et ne capitule que le 13 juillet 1453, assiégée par les Français. Ses fortifications sont définitivement détruites : Il ne subsiste aujourd'hui que les deux tours de la porte du Grand Port et des petits fragments de murs de fortifications.

c) Une urbanisation progressive dirigée par la puissance publique jusqu'à la seconde guerre mondiale

- A compter de 1453, l'histoire de la ville se confond avec celle de l'histoire de France. Libourne demeure au fil des siècles une cité commerçante, centre d'achat des meilleurs vins de province - qui se nomment déjà Saint-Émilion et Fronsac - crus recherchés dans toute l'Europe.
- Durant la période du XVIII^e siècle, la ville se modernise et se développe. Sous l'impulsion de l'intendant Tourny, les travaux d'urbanisme se multiplient : pavement et alignement des rues, comblement des fossés transformés en promenades et boulevards, aménagement des quais et du confluent de l'Isle et de la Dordogne, agrandissement de l'hôtel de ville et, en 1718, la construction d'une caserne pour les soldats. L'activité économique, conjuguée à une amélioration des conditions d'hygiène et de salubrité, aboutit à une augmentation de la population, qui atteint 10000 habitants en 1770.
- Après la période tourmentée de la Révolution, le calme revenu, la municipalité du premier empire décide au début du XIX^eme de différencier les rues qui traversent la place centrale en leur donnant des noms autres avant et après la place centrale. Aujourd'hui, par exemple, l'ancienne rue de Périgueux est d'abord la rue Jules-Ferry jusqu'à la place, puis à partir de celle-ci devient la rue Gambetta. En 1832, l'une des séances du conseil municipal est ainsi consacrée à "l'état des rues, places et passages publics, avec indication des alignements..."
- L'effort se porte sur les communications : inauguration du pont sur la Dordogne (1824), de celui sur l'Isle (1831), ouverture de la gare (1853) avec l'arrivée du chemin de fer entraînant le déclin du port.
- De nouveaux travaux d'urbanisme témoignent de la prospérité économique de cette époque: création d'un dépôt départemental d'étalons (1829), d'un hôpital (1833-1835) (aujourd'hui à l'emplacement de la médiathèque Condorcet) puis d'un second, l'hôpital Sabatié (1908), agrandissement de l'hôtel de ville (1834). Les remparts sont démolis, de nouvelles rues sont ouvertes alors que les plus anciennes sont nivelées. A noter la construction de bains-douches municipaux, d'un abattoir, transformation des puits en bornes fontaines (1834-1838)... La ville est dotée du gaz d'éclairage en 1849 et le télégraphe arrive en 1860.
- Importante ville de garnison, Libourne est la ville des Dragons au XIX^eme siècle. Elle a abrité notamment plusieurs régiments de cavalerie et d'infanterie, ainsi que l'école nationale des officiers de réserve de santé, puis l'école des sous-officiers de gendarmerie (ESOG). L'ensemble des régiments et écoles ont progressivement fermé. La réhabilitation du quartier des Casernes au patrimoine immobilier important fait partie du projet urbain Libourne 2025 de la ville.

d) Une urbanisation qui se poursuit après la guerre sous l'impulsion des édiles locaux

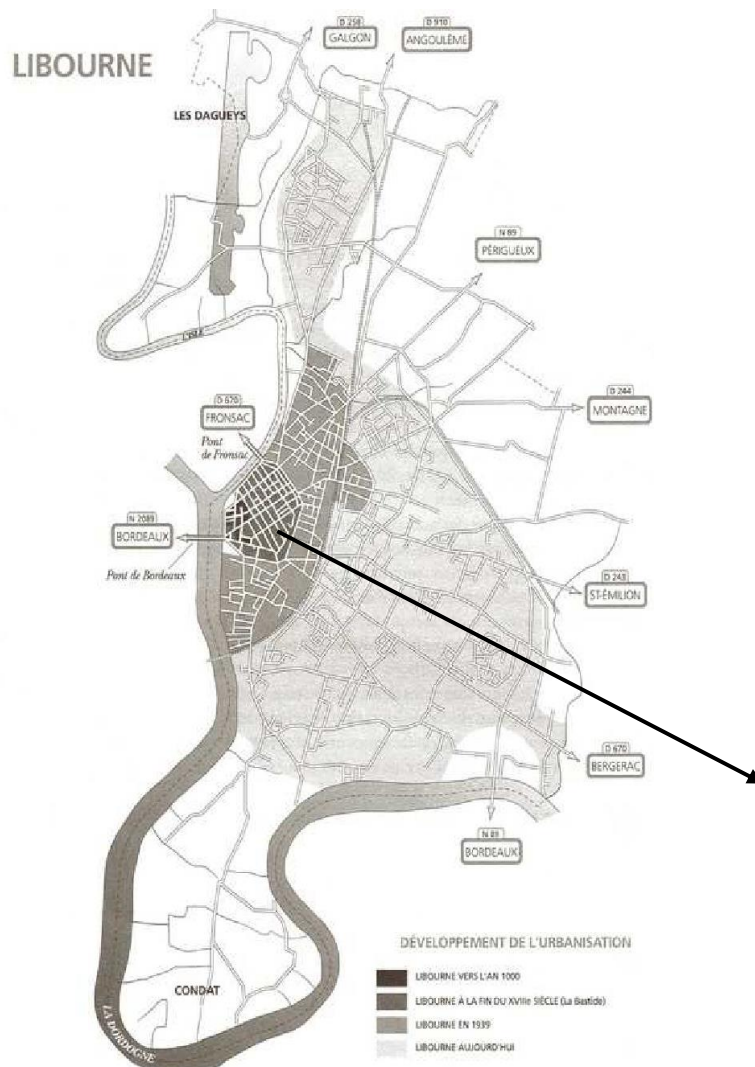
- Libourne, à l'image du reste de la France, panse ses plaies après la guerre et reprend son expansion et ses constructions : principalement le lycée (1956-1961) sur l'emplacement des haras (détruits en 1955) baptisé Max Linder en 1981, et le nouvel hôpital Sabatié inauguré en 1970, baptisé ensuite Robert Boulin (ancien maire de Libourne de 1959 à 1979 et ministre de la santé et de l'intérieur).
- Sous l'impulsion de Gilbert Mitterrand (maire de 1989 à 2011), des projets importants sont réalisés :
 - la médiathèque Condorcet, inaugurée en 1992 à l'emplacement de l'ancien couvent des récollets,

- la librairie électronique,
- la rocade routière est et sud (terminée en 1993) pour limiter la circulation trop intense dans la bastide,
- la mise en place d'un réseau de transport urbain "Libus",
- le réaménagement du centre-ville (Place Jean Moulin, les quais et la rue du président Carnot en 2000, les allées Robert Boulin en 2001...)
- le réaménagement également de quartiers comme celui de l'Épinette
- Durant la même période, la communauté de commune du Libournais est créée : elle évoluera en 2012 vers la communauté d'agglomération du Libournais (CALI).
- A signaler la construction achevée de la partie girondine (73 km jusqu'à Mussidan) de la nouvelle autoroute A89 dite "transeuropéenne" Bordeaux - Clermont-Ferrand, axe important de développement démographique et économique.
- Libourne, s'est dotée en 2015 d'un projet urbain, « Libourne 2025-La Confluente », pour accompagner son développement de manière coordonnée. Cinq sites de projet majeurs sont ainsi mis en valeur :
 - la revitalisation du cœur de la bastide ;
 - l'aménagement des quais de la confluence et le développement du Port de Libourne-Saint-Émilion ;
 - la reconversion des casernes en pôle événementiel et hôtelier ;
 - la gare-Épinette et son pôle multimodal ;
 - le site naturel des Dagueys avec son centre aquatique et son pôle nautique.

e) Une urbanisation qui se poursuit sans se préoccuper des interfaces ville/vigne.

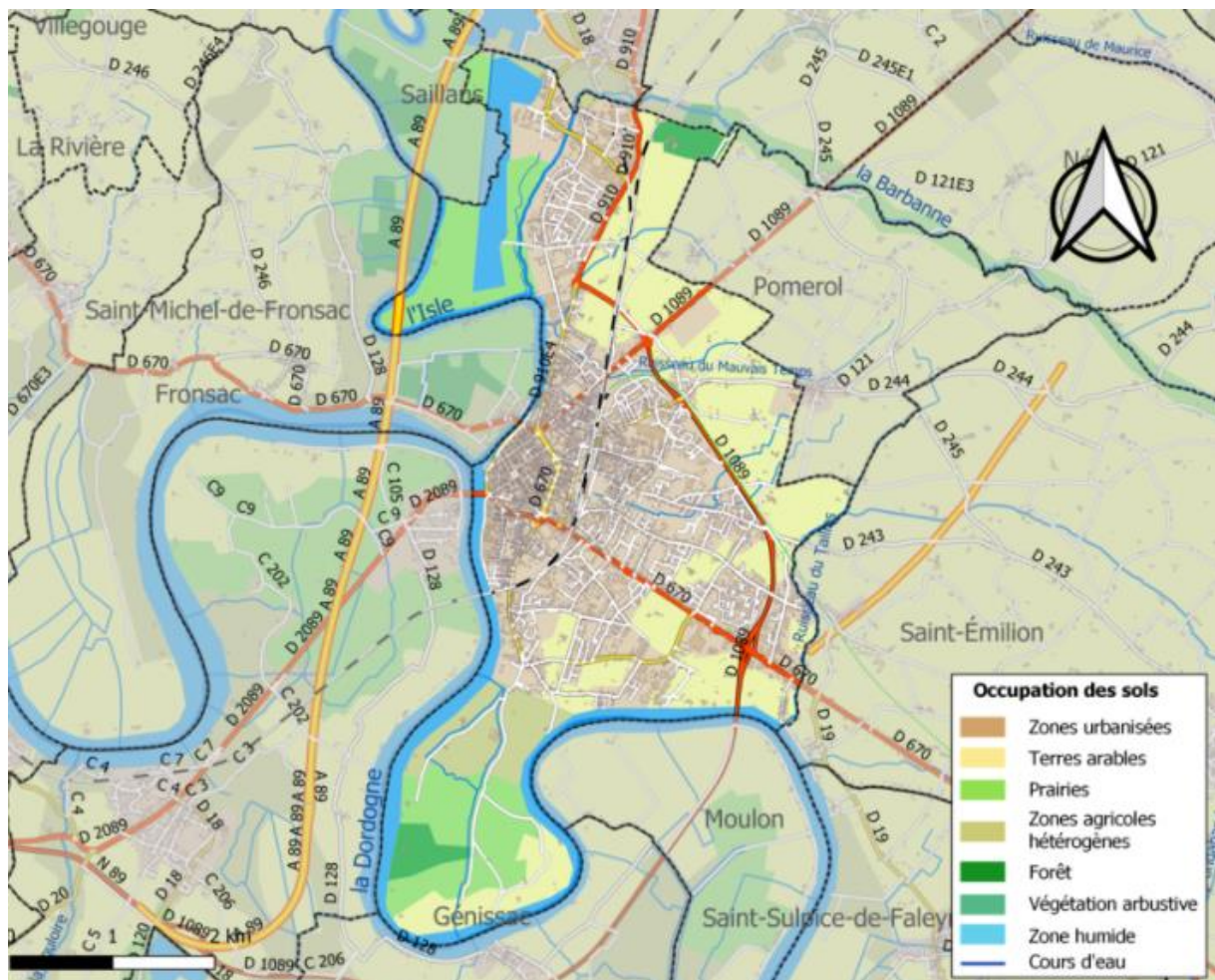
- Le développement de l'urbanisation à Libourne est le reflet de la géographie, de l'histoire de la ville et des choix opérés par les élus locaux.
- Érigée en confluence et bornée à l'ouest et au sud par L'Isle et la Dordogne, la ville s'est développée de façon schématique au fil des siècles en demi-cercles concentriques partant de son cœur historique initial dans la direction du sud-est (cf cartographie 1)

Cartographie 1 :



- Comme le montre le plan d'occupation des sols actuel (cf cartographie 2), les zones construites sont aujourd'hui localisées entre l'Isle, la Dordogne et la rocade (D1089). On peut constater un phénomène de mitage, dû à l'extension progressive des zones construites vers les terres agricoles, vignobles pour l'essentiel. Cette extension est soutenue par la pression immobilière. Libourne, avec près de 25 000 habitants, est en croissance démographique continue depuis le début des années 1990.
- Au global, l'urbanisation se poursuit sans se préoccuper des interfaces ville/vigne. Les surfaces viticoles sont sanctuarisées dans le PLU, mais de nouvelles constructions sont autorisées à proximité des parcelles viticoles pour accueillir les nouveaux habitants. Ces derniers n'ont pas tous vis-à-vis de la vigne la « tolérance » que peuvent avoir les natifs du territoire : d'où les problèmes de cohabitation actuels rencontrés.

Cartographie 2 :



3. Habitants : un peuplement ancien et une population contemporaine qui change de regard

Le site de Libourne était déjà occupé il y a 3 000 ans environ, à l'époque du Bronze final. Il constituait alors un carrefour commercial, servant de relais sur la route de l'étain, qui s'étendait de la Bretagne au Languedoc. Ce lieu de peuplement ancien a connu depuis des phases successives d'arrivée de population : à l'époque romaine avec le port fluvial; au Moyen-Âge, avec la constitution d'une petite agglomération; puis lors de la fondation de la bastide ouvrant la voie au développement d'une cité moderne importante. A chaque époque, la ville grossissait peu ou prou.

Au XIX^e siècle, des dizaines de familles contraintes à des rigueurs climatiques et à une agriculture à faible rendement quittent leurs terres arides du Plateau des Millevaches pour s'établir à Libourne et participer à la grande histoire du vignoble libournais..

Commune désormais péri-métropolitaine de Bordeaux, elle accueille de nouveaux ménages, en particulier depuis trente ans où son attractivité démographique s'est renforcée. Depuis 1990, la population libournaise a ainsi crû de près de 3 500 personnes, soit 16 %. Cette arrivée importante de néo-ruraux, en particulier de citadins d'origine bordelaise, au profil plus jeune, une sensibilité plus grande aux questions environnementales et écologiques, modifie profondément la sociologie de la population en place et explique en partie aujourd'hui le changement de regard des habitants sur le paysage local, les pratiques agricoles ou d'aménagement qui s'y produisent et le devenir du territoire libournais.

Annexe 2 : PROPOSITION METHODOLOGIQUE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

La ville de Libourne a installé une commission extra-municipale, co-présidée par une élue (Juliette Heurtebis) et un professionnel du milieu viticole (Jean-Michel Bernard, responsable du château Mazeyres), pour mener à bien une concertation entre toutes les parties prenantes concernant la cohabitation entre viticulture et riverains à Libourne.

Nous avons listé ci-dessous quelques éléments qu'il paraît nécessaire de prendre en compte pour assurer la bonne installation et le bon déroulé du travail de cette commission¹⁸ :

1. Préparer les conditions d'une participation utile :

La ville de Libourne devra veiller à la participation de tous les publics potentiellement concernés, qu'ils soient des acteurs organisés (élus locaux, associations, organisations syndicales, collectifs divers) ou des acteurs individuels, en valorisant leurs savoirs ou expertises.

- Préciser l'objet de la concertation des publics : Définir l'objet de la concertation et les sujets qui seront mis au débat.
 - *La thématique précise ?*
 - *Le territoire concerné*
 - *Le cadre réglementaire de concertation*
 - *Ce qui est négociable ? Ce qui est techniquement et/ou économiquement contraint ?*

2. Définir précisément quels objectifs sont poursuivis par l'espace de dialogue citoyen ?

Quelles sont les contraintes de cette concertation (calendrier, contraintes techniques, juridiques, financières) ? Sur quoi les préconisations du groupe pourraient porter pour nourrir le projet ou l'action publique mis en concertation ?

Un point de vigilance est que la mairie peut-être prescriptrice, mais qu'elle n'est pas unique décideuse. Il faut donc bien préciser quels sujets sont mis au débat et quels acteurs ils engagent.

Les sujets sur lesquels la mairie est en capacité d'intervenir peuvent néanmoins être nombreux :

- *Aménagement urbain et paysager (sur les franges entre urbain et viticole) ;*
- *Mesures de protection pour les publics fragiles (enfants, personnes âgées, etc.) ;*
- *outils d'information pour les riverains*
- *accompagnement des filières professionnelles pour la diminution des produits de traitement utilisés ;*
- *etc.*

3. Informer / mobiliser les publics :

En amont du lancement des premières réunions publiques, la mairie de Libourne devra définir les modalités de mobilisation du public qu'elle retient :

- Sensibilisation à la question / au projet : plaquettes, dossiers
- Invitation aux réunions, parution, affichage
- Mobilisation des réseaux, des relais, aller vers...

Elle devra aussi définir les modalités d'animation :

- Modalités d'animation des échanges
- Place de la filière professionnelle dans ce dispositif
- Recours à un tiers animateur

Et les modalités de restitution :

- Modalités de restitution des échanges
- Diffusion des comptes rendus et documents de travail

¹⁸ Cette proposition s'inspire du Guide méthodologique pour la concertation du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Dans tous les cas, la méthode adoptée doit donner envie au public de participer, lui permettre de se forger un avis, de l'exprimer et de le débattre collectivement (expression) ; faire se rencontrer ces avis avec les ambitions des décideurs, les contraintes et les possibilités techniques pour aboutir à un résultat commun explicité (construction).

4. Modalités de travail de la commission extra-municipale :

Outre des réunions de concertation, il est aussi possible que la Ville de Libourne organise des visites sur site (équipements publics concernés, espaces viticoles, lieux de bonnes pratiques) de type balade péri-urbaine, où les sujets d'information et de concertation sur les mesures prises ou restant à mettre en œuvre pourront être abordés.

De manière plus générale, en veillant aux moyens humains et techniques mobilisés pour leur organisation en amont, il peut être envisagé un mix de formats de concertation, pour toucher le maximum de public concernés : réunions publiques bien sûr, mais aussi forums, questionnaires, ateliers de travail, visites sur sites, etc.

5. Le mandat politique donné à la commission extra-municipale :

Le dispositif ne pourra obtenir de bons résultats que s'il y a un portage politique et technique fort de ce processus :

- Portage politique : pour montrer l'importance accordée à ce dispositif et l'effet qu'il peut avoir sur la construction des politiques publiques et la qualité du dialogue avec la filière viticole.
- Portage technique, en estimant bien en amont quels sont les moyens humains et financiers nécessaires et mobilisables pour organiser la concertation

Annexe 3 : OUTILS DE COMMUNICATION EXISTANTS EN GIRONDE

- Charte bien vivre ensemble (extrait) et ses 3 pages annexes pédagogiques



Charte

du Bien Vivre
ensemble

en Gironde



29 JUN 2020

OBJECTIFS DE LA CHARTE

Dans un souci de bien vivre ensemble, la présente charte vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux, les agriculteurs et leurs salariés et à répondre aux enjeux d'aménagement public liés à l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture à proximité des zones d'habitation.

Son objectif est aussi de formaliser l'engagement de l'ensemble des agriculteurs de Gironde et des acteurs locaux à recourir aux bonnes pratiques de protection des cultures et à le faire savoir.

Enfin, elle contribue à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et elle s'inscrit pleinement dans le projet régional VITREV (alliance pour des territoires viticoles respectueux de l'environnement) qui vise à un changement de pratiques en favorisant notamment dans les territoires un nouveau dialogue social et citoyen.

viti REV

fixe des objectifs chiffrés

en 2030		
100 %	des surfaces viticoles engagées dans la TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE	contre 45 % en 2018
85 %	des surfaces viticoles certifiées en AB, HVE ou ISO 14001	contre 10 % en 2018
80 %	des surfaces SANS DESHERBAGE CHIMIQUE	contre 45 % en 2018
- de 1 %	de pertes de CANS (ca malgaches, Hargaches et Rapetroukissés) dans les produits utilisés	contre 14 % en 2018
80 %	de produits utilisés en AB	contre 45 % en 2018
50 %	de surfaces traitées avec du matériel limitant la deriva	contre 5 % en 2018

La charte s'appuie sur les textes en vigueur (décret et arrêté du 27 décembre 2019)

L'ACTIVITÉ AGRICOLE *selon les saisons*

L'AUTOMNE

- Semails
- Enlèvement des maïs
- Vendanges
- Récolte des légumes et fruits
- Epandage des lisiers
- Couverture des sols
- Soins aux animaux

L'HIVER

- Naissance, nourrissage et sovrage des animaux
- Soins aux animaux
- Plantations maraichères
- Taille des arbres fruitiers et de la vigne
- Vinification
- Labours d'hiver
- Apport d'engrais
- Epandage divers
- Stockage de foin aux champs

L'ÉTÉ

- Travail de fenaison et récolte de foin
- Récolte des cultures (moissons, légumes et fruits)
- Convois agricoles (moissonneuses, plateaux...)
- Irrigation des cultures de printemps, légumes, horticoles, arboricoles
- Préparation des sols et semis
- Epandage des lisiers et boues de station d'épuration
- Fertilisation des sols (épandage de produits organiques, fumiers, composts...)
- Plantations maraichères
- Protections des cultures contre les maladies
- Mise à l'herbe des animaux
- Soins des animaux

LE PRINTEMPS

- Entretien des sols : tonte de l'herbe
- Travaux en vert de la vigne : relevage, épannage, rognage...
- Irrigation des cultures de printemps, légumes, horticoles, arboricoles
- Préparation des sols et semis
- Epandage des lisiers et boues de station d'épuration
- Fertilisation des sols (épandage de produits organiques, fumiers, composts...)
- Plantations maraichères
- Protections des cultures contre les maladies
- Mise à l'herbe des animaux
- Soins des animaux

LA VIGNE *selon les saisons*

LE CYCLE DE LA VIGNE

L'HIVER

La vigne est en repos hivernal, elle dort.

LE PRINTEMPS

La sève remonte dans le tronc. Les bourgeons se développent puis les brins commencent à pousser. Les feuilles et les grappes apparaissent.

L'ÉTÉ

Les grappes de raisin grossissent et changent de couleur.

L'AUTOMNE

Le raisin est mûr, c'est l'époque des vendanges.

LES TRAVAUX DANS LE VIGNOBLE

TAILLE, TIRAGE DES BOIS, ATTACHAGE

Le viticulteur profite de ce moment pour tailler les vignes pour leur donner la forme souhaitée. Les bois taillés sont brûlés ou utilisés comme paillis.

RELEVAGE, ROGNAGE, EFFEUILLAGÉ

Le viticulteur relève le rameau au coupe les extrémités. Il effeuille la vigne pour favoriser l'aération et l'action des insectes.

VENDANGES

Les raisins sont récoltés à la main ou à l'aide d'une machine à vendanger.

LES TRAVAUX DU CHAI

ENTRETIEN DES SOLS

Le viticulteur travaille le sol ou sème un couvert végétal dans les rangs pour préserver la biodiversité.

TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

Le viticulteur traite avec des produits phytosanitaires, naturels ou de synthèse pour protéger la vigne et assurer une production de qualité, en fonction du risque de développement des maladies et de la météo.

VINIFICATION

Le jus de raisin fermenté pour donner du vin.

MISE EN BOUTEILLE

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
DIVERSITÉS PRATIQUES

Mon métier de VITICULTEUR



- Je cultive ma vigne avec soin.
- Je suis respectueux de mon environnement.
- A chaque saison, j'adapte mes travaux.
- J'observe ma vigne tous les jours et je tiens compte du climat.
- J'élaborer mon vin avec passion.
- Je le vends à mes clients.



Je m'engage...

- 1** Je protège mes salariés, mes voisins et ma famille.
- 2** Je respecte mon environnement en réduisant l'utilisation de nos produits phytosanitaires, en préservant la biodiversité, la qualité des sols et de l'eau.
- 3** Je préserve mon vignoble pour le transmettre aux générations futures.



« En Gironde, nous sommes 6 000 viticulteurs à cultiver un vignoble de 115 000 ha destiné à la production de vins d'appellations »



LES PHYTOS parlent-ils ?

JE TRAITE MA VIGNE : POURQUOI ?

Quelle que soit notre façon de travailler (bio, bio-dynamique, conventionnel...) nous devons, sous notre climat, traiter nos vignes pour les protéger contre les maladies et assurer une récolte de qualité.

QUELLES SONT LES PÉRIODES DE TRAITEMENT ?

En fonction du risque de développement des maladies, je peux traiter ma vigne entre avril et août. Cependant, il est souvent souhaitable d'être informé.

QUE FAIRE QUAND JE TRAITE À PROXIMITÉ DE NOTRE MAISON ?

Au moment de la pulvérisation, et au pulvériser, je suis consciente de renvoyer votre ligne, de fermer les fenêtres et d'éloigner de laisser les personnes fuyant.

POURQUOI VOUS M'ENTENDEZ TRAVAILLER SOUMENT TOT LE MATIN OU TARD LE SOIR ?

• J'ai le pas pour vous entendre.

• Traiter tard le soir ou la nuit est plus efficace car la vigne est plus réceptive et le produit se diffuse plus facilement.

• Pendant les vendanges, je dois récolter le vin et ne pas laisser des produits pour perturber sa qualité.

SAVEZ-VOUS QUE CERTAINES NUISANCES ANIMALES PROVIENNENT DE PRODUCTEURS ?

Certaines nuisances à ce que l'on peut penser, ce sont des nuisances, comme le serpent, et les ténies (pucerons), comme le serpent.

UNE RÉGLEMENTATION STRICTE POUR LES VITICULTEURS NOTAMMENT

- Pas de traitement par vent supérieur à 15 km/h
- Interdiction d'appliquer des produits phytosanitaires, médiateurs et herbicides.
- Respect des délais avant de récolter dans le vignoble
- Protection des zones d'eau



DE FORTS PROGRÈS RÉALISÉS EN GIRONDE

Depuis de nombreuses années, de bonnes pratiques se développent dans notre vignoble en faveur de notre environnement.

• Conserver l'arbre et les vignes sans perturber la biodiversité (35% des vignes sont en bio).- Utiliser un matériel qui limite les produits de traitement et le sol de la vigne.
- S'engager dans des démarches environnementales : 65 545 surfaces certifiées, plus de 1 000 exploitations certifiées, ISO 14001, ISO 22000, etc.

Avec randonneurs, la vigne est un espace de travail sûr

- Ne pas entrer dans une vigne sans autorisation.
- Entrer dans la vigne sans autorisation.



LES VITICULTEURS sont à votre écoute

« Venez pas à venir nous rencontrer »

- **Kit communication de la charte BVE : une appli dédiée avec une version viticulteurs et une version riverains + documents**

BVE 33 : L'APPLI AU SERVICE DE VOTRE COMMUNICATION



La Chambre d'Agriculture de la Gironde et le CIVB lancent BVE 33, une application mobile gratuite permettant aux agriculteurs girondins d'informer efficacement les riverains et promeneurs lorsqu'une intervention a été effectuée ou est en cours.

L'objectif de cette appli : favoriser un dialogue apaisé et constructif avec les riverains.

3 ENJEUX PRINCIPAUX

- **informer** les riverains
- **créer un canal** d'informations entre agriculteurs
- **restaurer la confiance** entre usagers des espaces ruraux en fédérant une communauté en temps réel

COMMENT UTILISER BVE 33 ?

BVE 33, c'est une application **simple, gratuite** et téléchargeable sur n'importe quel smartphone.

1. Vous **téléchargez** l'application sur votre smartphone
2. Vous **créez un compte "contributeur"** qui sera validé par le CIVB pour les viticulteurs et par la Chambre d'Agriculture pour les agriculteurs.
3. Vous **sélectionnez vos parcelles** en cliquant dessus (base Google maps)
4. Vous **choisissez le type d'information à déclarer** : traitement, travaux en cours (taille, vendanges, tonte, broyage de sarments). L'application permet également de signaler des alertes sanitaires (ex. épizootie, réactions allergiques) ou météorologiques (ex. inondation, grêle, gel).

Téléchargez le tutoriel "contributeur"

- **Communication entre viticulteurs et riverains : les drapeaux d'alerte de traitement** (doc a'urba-2020)

1

COMMUNICATION VITICULTEURS - HABITANTS Les drapeaux d'alertes de traitements

Un outil de communication entre le monde agricole et les habitants de Moulis :

Le principe : établir des drapeaux, à certains points clés du vignoble, permettant de prévenir les habitants en cas de traitements.

Basé sur l'arrêté du 12 septembre 2008 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 2533-1 du code rural Article 3.11

Tout produit appliqué par pulvérisation ou poudrage sur une végétation en place est affecté d'un délai de rentrée. La durée varie en fonction des phases de risques et de la dangerosité des produits

La couleur du drapeau varie en fonction :
- De l'état du traitement de la parcelle
- Du délai de ré-entrée (DRE) dans la parcelle traitée

Référence projet Château du Luchey-Halde

- En zone urbaine à Morignac
- Vignoble de 23 hectares
- Appellation Pessac-Léognan

Mise en place d'une signalétique d'alerte de traitements des vignes : les drapeaux de la transparence

- Drapeaux de couleurs à l'entrée du château :
- Vert : accès libre de la parcelle aux riverains
- Rouge : accès interdit aux riverains
- Régulation de l'accès du vignoble en fonction des risques sanitaires



Drapeau à l'entrée du château Luchey-Halde, à Morignac en Gironde ©Lignes de vigne

Caractéristiques des produits		Terminé DRE* obligatoire				
Classe	Signification	En cours	6h	8h	24h	48h
CMR	Toutes les substances classées CMR 1A, 1B et 2					
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation					
H317	Peut provoquer une allergie cutanée					
H318	Provoque des lésions oculaires graves					
H315	Provoque une irritation cutanée					
H319	Provoque une sévère irritation des yeux					
Milieu fermé	En milieu fermé, après la fin de la pulvérisation et ventilation forcée des locaux pendant au moins deux heures					
Culture extérieur	Traitement par pulvérisation sur culture extérieur					

SIGNALITIQUE DES DRAPEAUX D'ALERTE DE TRAITEMENT

DRAPEAU ROUGE
 > Traitement phytosanitaire en cours
 > Circulation dans la parcelle interdite

DRAPEAU JAUNE
 > Traitement phytosanitaire terminée
 > Circulation dans la parcelle interdite

DRAPEAU VERT
 > Traitement phytosanitaire terminée
 > Circulation dans la parcelle libre

Annexe 4 : SÉLECTION D'ARTICLES DE PRESSE

- **Article : Cinq initiatives pour pacifier les relations entre viticulteurs et riverains _ Vigne (REUSSIR LA VIGNE- mai 2019)**
<https://www.reussir.fr/vigne/cinq-initiatives-pour-pacifier-les-relations-avec-les-riverains>

Cinq initiatives pour pacifier les relations entre viticulteurs et riverains

L'urbanisation des zones agricoles et le développement de l'œnotourisme rendent la coexistence entre citadins et vignerons difficile. De l'État aux vignerons, les initiatives se multiplient pour installer les bases d'une cohabitation sereine. Voici 5 initiatives exemplaires.

Par Catherine Gerbod et Xavier Delbecque

1) Sensibiliser les nouveaux arrivants de la commune

Vertou, à 10 km de Nantes, compte 24 000 habitants et 11 exploitations viticoles. Depuis 2009, la mairie convie chaque année les nouveaux arrivants à faire partie du jury du concours du meilleur muscadet de Vertou. Une occasion de sensibiliser à la dimension vigneronne de la commune. En mars dernier, « *une quinzaine de participants sont venus sur 240 nouveaux foyers vertaviens. C'est une infime partie, mais les participants sont chaque année très enthousiastes* », précise la mairie. Vignerons et riverains se côtoient le soir du concours, lors de la remise des prix ou de la visite du domaine du vigneron lauréat. Au Domaine du Bourgeois, la famille Albert a décidé d'aller plus loin. Elle a invité ses riverains mi-mars pour expliquer son métier, ses pratiques et répondre aux inquiétudes. « *On leur a par exemple expliqué que si ça sent mauvais, ce n'est pas forcément toxique* », explique Édith Albert. Un message avait été glissé dans les boîtes à lettres et un panneau installé sur la voie longeant les vignes qui relie Nantes à Clisson, très empruntée par les cyclistes. Une dizaine de personnes sont venues mais les Albert n'ont pas regretté. « *Les personnes ont compris des choses car il y a une vraie méconnaissance. On a le ressenti qu'il faudrait encourager les autres à le faire* », considère Édith Albert.

2) Un document pour expliquer le métier de vigneron

Depuis juin 2018, le bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) diffuse un livret baptisé *Comprendre le métier de viticulteur*. Sa cible est double : les riverains mais aussi les touristes, de plus en plus nombreux à sillonner le vignoble. Imprimé à 21 000 exemplaires, il est disponible en français et en anglais, et complète la charte Engager nos terroirs dans nos territoires. Très pédagogique avec des infographies et des schémas, le livret aborde le cycle de la vigne ainsi que la protection phytosanitaire. Il invite aussi à « *bien dialoguer ensemble* » avec des conseils pour réagir en cas de nuisances, et renvoie au besoin à des médiateurs. Ce livret est en place dans 374 points de contacts : mairies, offices du tourisme, loueurs de vélos, campings, agences de développement touristique, conseil régional, lieux touristiques. Il est aussi mis à disposition des professionnels via l'interprofession et les ODG.

La même démarche est initiée en Alsace, pilotée par la chambre d'agriculture. Un document qui présente le métier de viticulteur est en cours de rédaction dans le cadre du projet de charte Vignes et villages d'Alsace-Bien vivre ensemble. Il s'adressera aux riverains mais aussi aux maires « *qui doivent être au courant de ce qu'est la viticulture* », insiste Jérôme Attard, conseiller à la chambre. Côté viticulture, le plan d'action a débuté par une démarche de sensibilisation dans dix syndicats viticoles " *pour créer le débat sur le thème Qu'est-ce que vous êtes prêt à faire* », explique Jérôme Attard.

3) Intégrer ses voisins dans la réflexion

Il y a trois ans, Damien Chombart, propriétaire du Château Lamothe de Haux en Gironde, a senti le vent tourner. Alors qu'Élise Lucet venait à peine de diffuser l'émission de Cash investigation sur les phytos, le vigneron a décidé d'inviter tous les voisins étant limitrophes avec une parcelle du domaine, soit 44 foyers, pour une réunion de sensibilisation. « *Je suis allé moi-même frapper aux portes et remettre l'invitation en main propre*, précise-t-il. *Une vingtaine de personnes est venue, et nous avons présenté le domaine ainsi que notre démarche environnementale.* » À la suite de quoi, Damien Chombart leur a demandé de revenir pour établir une charte de voisinage. « *J'ai fait venir une personne extérieure pour qu'ils expriment leurs attentes et craintes sans tabou, puis nous nous sommes concertés et avons couché un compromis sur papier* », explique le vigneron. Depuis, il envoie un SMS aux voisins lorsqu'il doit intervenir pour les traitements phytosanitaires, et organise une réunion une fois par an pour faire le point. « *Les gens sont plutôt intéressés et contents de voir que l'on*

agit, remarque-t-il. Les échanges sont constructifs et sans virulence. » Pour le vigneron, cette démarche porte déjà du fruit. Un jour, alors que le vent s'était levé sur la toute fin du traitement, un voisin a reçu quelques embruns depuis son jardin. *« La première chose qu'il a faite n'a pas été de porter plainte mais de venir me voir pour dialoguer et étudier comment faire pour éviter ces situations »* se réjouit-il. Un climat serein, mais qui nécessite quelques contraintes supplémentaires. *« L'envoi des SMS et l'organisation de la réunion prennent du temps »*, avoue le vigneron. Il faut prendre cela comme un investissement.

À Pécharmant en Dordogne, le vignoble est enclavé par l'extension de Bergerac. Une application est envisagée pour rendre la question environnementale participative. Elle permettra un dialogue entre les 45 viticulteurs et les habitants dans le cadre d'un projet pour un "environnement partagé de qualité". Sur les travaux viticoles mais aussi sur des éléments du paysage devant être améliorés ou préservés.

4) Agir au niveau de l'urbanisme pour éviter les futurs conflits

Difficile de ne pas se mettre en rogne quand une personne vient construire en bordure de sa parcelle de vigne, puis se plaindre ensuite des nuisances. Ce genre d'écueil est fréquent. Pour l'éviter, à Saint-Just-d'Ardèche, dans les Côtes-du-Rhône, la révision du plan local d'urbanisme (PLU) a été l'occasion de mettre autour de la table élus et viticulteurs. Dorénavant il est prévu par le règlement communal que lors de la construction d'un lotissement, une zone tampon arborée de cinq mètres minimum doit obligatoirement être gardée à proximité des zones agricoles. *« Il faut anticiper les problèmes, estime Philippe Faure, président du syndicat général des côtes-du-rhône. Et pour cela on conseille aux viticulteurs de sensibiliser leurs communes, d'aller rencontrer les élus avant que les règles nous tombent d'en haut. C'est pour ainsi dire un combat de tous les jours, que de faire entendre aux responsables politiques que l'urbanisation doit se faire en concertation avec les acteurs du monde agricole. »*

5) Utiliser des outils pour avertir en temps réel

Au Domaine de la Velle, à Meursault en Bourgogne, Bertrand Dariot reçoit de nombreux œnotouristes et randonneurs dans ses gîtes ruraux et d'étapes. *« Une partie des vignes touche la maison, et il faut les traverser pour aller à la piscine, expose-t-il. Aussi cela soulève parfois des questions chez les locataires, d'autant plus que les enfants aiment aller tripoter les feuilles de vignes. »* Le vigneron a donc installé un box Notiphy, développé par l'entreprise Deaverde, à proximité de la parcelle. Ce boîtier à la forme d'un nichoir clignote lorsque le délai de réentrée (DRE) est toujours en cours, avertissant ainsi du risque potentiel. Une fiche y est associée, expliquant son utilité et les consignes à respecter. Côté pratique, l'utilisation est très simple : le tractoriste a une télécommande spécifique et appuie sur le DRE correspondant aux produits qu'il épand au moment où il passe devant le boîtier. L'entretien quant à lui se limite à un remisage l'hiver et au changement des piles. *« Cet outil est vraiment bénéfique car, bien au-delà de son aspect pratique et informatif, il éveille la curiosité des gens qui viennent ainsi nous poser des questions. »* Un élan qu'exploite Bertrand Dariot pour faire de la pédagogie. Expliquer le métier, le rôle de la protection des plantes, sensibiliser aux efforts de réduction de dose et de dérive... *« Les réactions sont plutôt positives, c'est une démarche qui est bien vue, remarque le vigneron. Je suis d'ailleurs persuadé que cela fait boule de neige et les gens racontent cette anecdote originale à leur retour de voyage. »*

- **Article : « Un projet vise à réconcilier habitants et viticulteurs » - Sud Ouest 2021**

20 | BLAYAIS ET CUBZAGUAIS

HAUTE GIRONDE

Un projet vise à réconcilier habitants et viticulteurs

La Communauté de communes de l'Estuaire lance «Cepa(h)ges» pour « construire ensemble les pratiques agricoles en Haute Gironde pour l'environnement et la santé »

La Communauté de communes de l'Estuaire lance un projet baptisé cepa(h)ges, en référence au monde viticole bien sûr, mais qui intègre aussi la notion de santé et d'environnement, à travers son acronyme : Construire ensemble les pratiques agricoles en Haute Gironde pour l'environnement et la santé. Le but affiché est de « produire et vivre ensemble », autrement dit permettre une meilleure cohabitation entre le monde viticole et la population, notamment sur le sujet de l'environnement.

« Nous voulons aller vers une viticulture plus respectueuse de l'environnement et des citoyens sur un territoire où la vigne est la principale culture, ce qui crée parfois des tensions entre agriculteurs et habitants », explique la présidente de la CCE et conseillère régionale GAGG, Lydia Héraud.



L'école d'Eyraud est un des sites sensibles expérimentaux. ALYSSA BOURGEOIS

Vignerons et militants

Pour ce faire, la CCE a réuni les acteurs concernés par l'exposition des populations aux produits phytosanitaires agricoles, au sein d'un comité de pilotage composé de l'Agence régionale de santé, des communautés de communes de Haute Gironde, des syndicats viticoles de Bourg et de Blaye, des vignerons de Blisac, de l'association de viticulteurs du Cubzaguais, Bordeaux et de l'association écologiste Alerte pesticides Haute Gironde.

Deux ateliers de concertation entre acteurs de l'agriculture et de la santé ont été organisés avec l'accompagnement de « La Traversée », une équipe de consultants spécialisés dans la médiation territoriale et les processus de transition.

est consacrée aux réalités du métier de viticulteur et à des précisions sur la réglementation liée aux traitements. Les habitants y trouveront aussi des conseils pour réagir face aux traitements dans les vignes, notamment contacter le viticulteur pour être prévenu la veille d'éventuels épandages ou suivre les recommandations de l'ARS. Tout cela dans le but de vivre en bonne intelligence, les uns avec les autres.

« Le but affiché est de produire et vivre ensemble »

Après ces rencontres, des outils de médiation destinés aux habitants de Haute Gironde ont été créés. Avec, premièrement, un dépliant de quatre pages, nommée la brochure du riverain. On y retrouve des informations comme le nombre de viticulteurs et la surface de vignes sur le territoire. Puis une page

des professionnels de santé et des spécialistes de la protection de l'environnement. Ils sont tous accessibles sur la chaîne Youtube de la CCE. Ces interviews expliquent le projet en neuf épisodes, de l'histoire de la vigne en Gironde à la mise en place des pratiques alternatives.

Vidéos pédagogiques

Autre outil pour faciliter l'information et le dialogue, des podcasts réalisés à partir d'une vingtaine d'entretiens avec des professionnels de la vigne, des riverains, des élus,

Cette initiative intervient alors que le Conseil constitutionnel a jugé en mai dernier, que les chartes locales, comme celle signée en Gironde, qui permettent de réduire les distances de sécurité entre les habitations et les zones d'épandage de pesticides sont contraires à la Constitution.

Philippe Rucelle avec Emma Bouaille

Expérimenter pour diminuer les pesticides

Quatre exploitations viticoles ont été retenues afin de diminuer leur usage dans les vignes

Le dispositif Cepa(h)ges ne se résume pas à des projets de communication, pour en apprendre davantage sur la viticulture. La Communauté de communes de l'Estuaire (CCE) a lancé en mars une expérimentation appelée « sites sensibles ». Quatre exploitations viticoles ont été retenues. Deux sont situées à proximité d'écoles, celles de Villeneuve et d'Eyraud. Une autre se trouve près de l'hôpital de Blaye et la dernière jouxte un lotissement.

Sur la prochaine saison de traitement, ces exploitations vont bénéficier d'un accompagnement par les techniciens de la Chambre d'agriculture, pour diminuer sur certaines parcelles leur utilisation de produits phytosanitaires.

« Il y a plusieurs produits à questionner », affirme Henri Mandé, de l'association Alerte pesticides en Haute Gironde. Il réclame de la transparence sur les intrants utilisés et remet en question le label Haute valeur environnementale (HVE) qui permet d'utiliser des pesticides sans restriction.

« Travailler ensemble »

« On travaille le plus possible pour éliminer les produits classés CMR qui comportent un risque cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction. Une exploitation sur deux en est soumise, en appellation Blaye et Bourg, et depuis 2008 tous les vignerons de Blisac, produisent sans CMR. Il faut

éviter les polémiques et travailler ensemble », répond Lydia Héraud.

Elle en profite pour rappeler que, dans le cadre de son projet alimentaire territorial, la CCE donne la possibilité à tous les agriculteurs de bénéficier gratuitement d'un diagnostic d'exploitation et d'une simulation technico-économique pour une conversion en agriculture biologique (AB), pratique qui n'utilise pas de pesticides de synthèse.

« Cinq exploitations viticoles et une d'élevage ovin bénéficieront à l'heure actuelle, de ces outils réalisés par Agrobio Gironde. On est précurseurs en Haute Gironde », plaide Lydia Héraud. « Ça avance, les mentalités se transforment, admet



Lydia Héraud veut « une viticulture plus respectueuse de l'environnement ». ALYSSA BOURGEOIS

Henri Mandé. Mais on reste vigilants ». R. B.

Articles en ligne :

- **Initiative « voisins des vignes » à Rouffach en Alsace**

<https://www.lalsace.fr/economie/2021/02/14/lycee-agricole-mieux-vivre-avec-la-vigne>

Annexe 5 : LISTE DES ENTRETIENS MENÉS

-**Agnès SÉJOURNET**, adjointe déléguée au défi climatique, à la transition écologique, aux mobilités et à la nature en ville de Libourne – 18/03/2021

-**Juliette HEURTEBIS** (conseillère municipale de Libourne déléguée à la stratégie locale bas-carbone, aux relations avec le monde viticole et au plan vélo) et **Agnès SÉJOURNET** - 16/04/2021

-**François HERVIEU**, chef du service alimentation, DRAAF (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) Nouvelle-Aquitaine, **Benoit LAVIGNE**, directeur adjoint de la DRAAF na et **Renaud LAHEURTE**, directeur de la DDTM 33 (Direction départementale des territoires et de la mer) – 27/04/2021

-**Mélanie CHENARD**, directrice d'exploitation du lycée la Montagne - 06/05/2021

-**Ingrid VOISIN CHADOIN**, directrice générale adjointe au projet urbain de Libourne et **Anne Lise NONIN**, directrice adjointe au projet urbain, espaces publics, et directrice de l'urbanisme – 06/05/2021 et 10/06/2021

-**Antoine COUTHURES**, Régisseur du Château Grand Corbin (Saint-Emilion) – 07/05/2021 et 09/06/2021

-**Raphaël SCHIRMER**, chercheur, docteur en géographie à l'Université Bordeaux Montaigne et aussi expert à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) pour le vignoble nantais – 19/05/2021

-**Philippe BUISSON**, maire de Libourne et président de la communauté d'agglomération du Libournais, **Juliette Heurtebis** et **Agnès Séjournet** – 10/06/2021

-**Jean-Michel BERNARD**, chef de culture au Château Mazeyres (Libourne) – 10/06/2021

-Un **riverain** ayant adressé une lettre de plainte à la mairie – 10/06/2021

-Une **délégue des parents d'élèves** de l'école maternelle Garderose – 10/06/2021

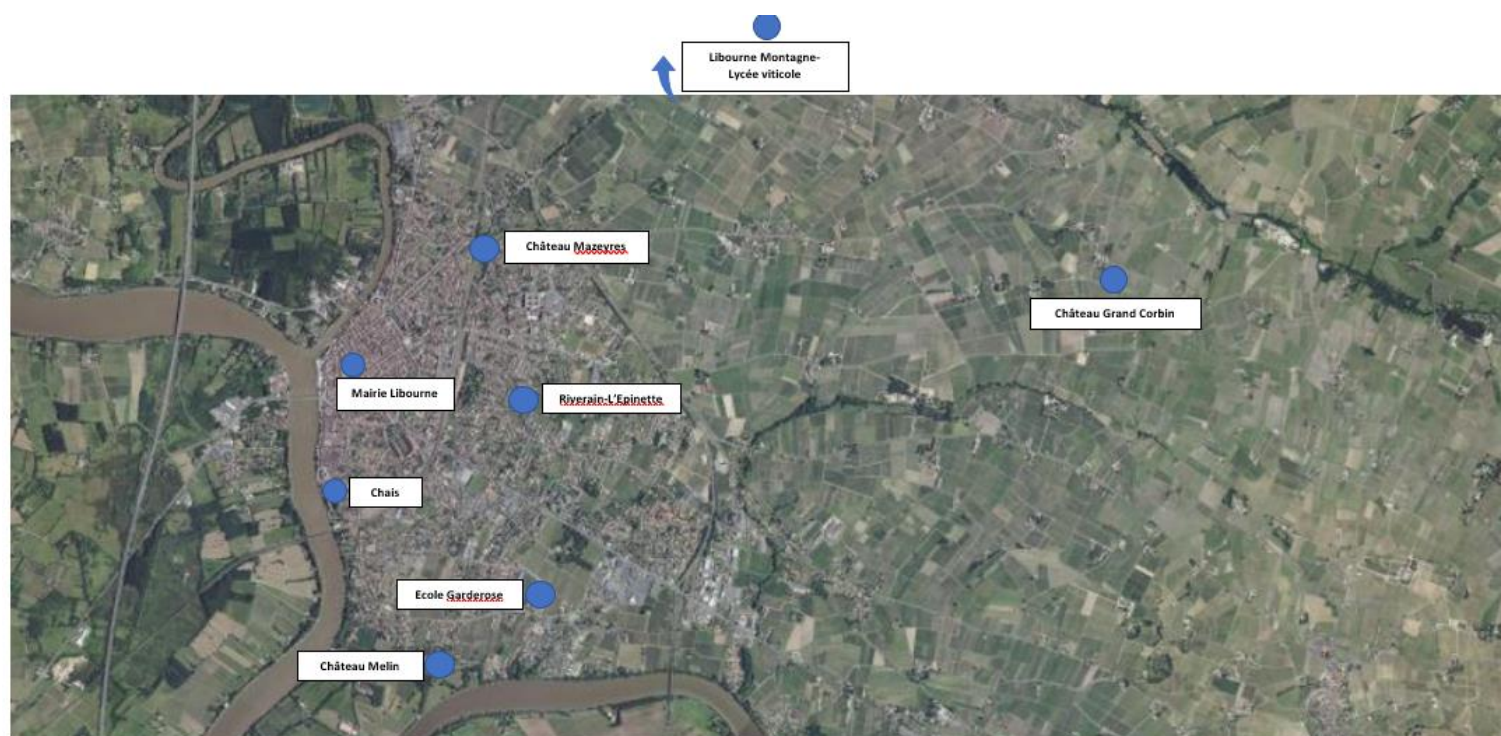
-**Sylvère MILLON**, DST adjoint de la CALI, responsable service environnement et espaces verts, chef de projet aménagement des quais et place Joffre ; **Benoit MENASSA**, responsable du SIG ; **Matthieu TESSIER**, chargé mission GEMAPI et **Aurore TAVERNIER**, service GEMAPI / site de Libourne – 11/06/2021

-**Magali ARDILLET**, directrice pôle valorisation des territoires et **François MECHINEAU**, conseiller de secteur Saint-Emilion / Entre-deux-mers, Chambre d'agriculture de la Gironde – 11/06/2021

-**Thomas DEBACQUE**, viticulteur, propriétaire-exploitant du Château Melin (Libourne) – 11/06/2021

-Une **délégue des parents d'élèves** de l'école maternelle Garderose – 14/06/2021

-Un **riverain** ayant adressé une lettre de plainte à la mairie – 16/06/2021



Carte de localisation des entretiens réalisés à Libourne les 10 et 11 juin 2021